

DOCUMENT D'ORIENTATION

I Le contexte de la recherche agronomique depuis 2006

1.1 PLUS LES PRIX AGRICOLES SONT LIBRES, PLUS LA FAMINE PROGRESSE

Plus les prix agricoles sont libres, plus la famine progresse : c'est la tendance lourde des 20 dernières années.

Au milieu de l'année 2008, la **population mondiale** était estimée à 6,705 milliards d'habitants. L'augmentation de la population tend à ralentir, avec une baisse mondiale du taux de fécondité plus ou moins importante. Environ 9 milliards d'être humains s'annoncent à table pour 2050. Ce ralentissement était rassurant pour certains et la satisfaction de la demande alimentaire mondiale semblait assurée pour l'avenir. Un mouvement spéculatif violent sur les terres et les produits agricoles, sur fonds de stocks alimentaires mondiaux au plus bas combinés à un détournement de ces ressources vers la production d'agrocarburants, a pourtant créé une crise alimentaire sans précédent en 2007-2008, ce qui a provoqué des révoltes dans de nombreux pays. Pour une bonne part, le délabrement de leur agriculture est la cause structurelle de la famine que subissent près d'un milliard d'êtres humains (914 millions d'après la FAO¹ en 2008, en augmentation de 100 millions par rapport à l'année précédente) dont de très nombreux paysans. Tout cela résulte de la spéculation sur l'alimentation dans une économie mondiale dérégulée sous les conseils des experts du FMI². Assurer la vie des êtres humains devrait pourtant être une priorité absolue, comme la santé. L'OMC³ qui doit, selon ses zéloteurs, favoriser les échanges et l'efficacité de la production, conduit au contraire à la ruine et à la famine en mettant en faillite les fermes qui ne peuvent suivre la productivité imposée par la mise en concurrence. Quatre compagnies géantes (Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill, Louis Dreyfus)⁴ contrôlent 90 % du commerce international des céréales et ce chiffre tombe à moins de quatre compagnies pour des produits comme le café, le cacao ou la banane. Au plus fort de la vague spéculative des années 2007-2008, une tonne de blé a pu changer 20 fois de mains au cours de ces transactions financières avant d'être livrée à son destinataire final. L'invocation de la concurrence dans ces affaires est une sinistre farce. La spéculation sur les denrées a ainsi pris la taille du marché mondial à mesure que la circulation des marchandises et des capitaux se faisait plus librement et que les transports atteignaient des prix ridiculement bas du fait du statut misérable des équipages et de la complaisance des autorités maritimes nationales. Outre la ruine de nombreuses régions, la spécialisation territoriale conduit inexorablement à la surexploitation des milieux où l'agriculture se concentre et à la fragilisation du système alimentaire mondial. Les zoonoses mondiales récentes l'ont d'ailleurs montré avec éclat, dans le domaine des productions animales, plus que toutes autres soumises à l'extrême concentration des ressources biologiques. Même la Banque Mondiale est obligée d'admettre que la *main visible des États* devra aider à reconstruire les agricultures pour permettre l'alimentation. Mais l'organisme financier ne va pas au cœur du problème et ne voit en définitive que le marché globalisé pour permettre de satisfaire la demande mondiale. Pour la production agricole comme dans les autres secteurs de l'économie, la fin de la domination des marchés financiers, en mobilisant le crédit autrement, permettrait la construction de relations internationales socialement efficaces.

¹ Food and Agriculture Organisation (dépend de l'Organisation des Nations Unies).

² Fond Monétaire International : organisation visant à financer le développement dans les pays en développement. Il s'est transformé en prescripteur d'une seule formule qui est la déréglementation et la mise en concurrence de tous les services. Son impact catastrophique est régulièrement dénoncé par les plus grands économistes, comme Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie (<http://www.liberation.fr/actualite/evenement/evenement1/204116.FR.php>).

³ Organisation Mondiale du Commerce : institution élaborant des règles et une juridiction commerciale internationale qui, sous couvert d'organiser l'anarchie des échanges, vise à imposer au monde la concurrence « libre et non faussée » sur tout ce qui est commercialisable, de l'eau aux services en passant par les denrées agricoles.

⁴ Green R et Hervé S, 2006. IP- Traceability and grain traders : ADM, Bunge, Cargill, Dreyfus. Ouvrage non édité (PRODINRA).

En attendant, la résistance se manifeste non seulement dans la rue comme à Hong Kong en 2005 pour la réunion de l'OMC, mais aussi finalement au sein de la conférence elle-même : ce qui a été présenté par les principaux médias du pays comme l'échec du processus de Doha⁴ à la fin de l'été dernier résulte du refus de l'Inde et de la Chine d'abandonner la clause de sauvegarde qui autorise tout état à soutenir ses agricultures par des mesures de soutien des prix pour des productions jugées importantes. Le parti de ceux qui veulent sortir l'agriculture de l'OMC se renforce chaque jour, à mesure que s'impose la nécessité pour chaque État de disposer des moyens de garantir l'alimentation de ses citoyens. Tandis que les pays en développement reçoivent annuellement 54 milliards de dollars d'aides, ils paient chaque année 436 milliards aux banques pour le service de leur dette, une dette souvent souscrite par des dictateurs au profit d'entreprises capitalistes étrangères (chiffres 2006).

Jamais depuis longtemps, le capitalisme n'a eu autant de mal à convaincre. La crise financière - dont la spéculation sur les denrées est un élément - n'a fait qu'accuser encore plus ce système. Elle met à portée de la main des politiques une reprise en main des orientations. Il est dommage de constater que la direction de l'INRA, qui a pris tout le pouvoir en termes d'orientation scientifique et à qui la crise alimentaire mondiale a singulièrement échappé jusqu'à la fin 2007, n'en tire pas les conséquences. Elle semble n'évoquer les équilibres mondiaux que pour renforcer des recherches technologiques où nous serions déjà en pointe⁵, ou encore pour justifier un rapprochement avec le CIRAD et en dramatiser l'urgence. En réalité, le développement des recherches sur les échanges internationaux en vue d'explorer de nouveaux modèles de coopération devrait être une priorité qu'on ne voit pas se dessiner dans les orientations du secteur des sciences sociales. Il en est de même en ce qui concerne les questions de santé animale. A l'occasion de la RGPP⁶, la fragilisation des services publics vétérinaires n'est-elle pas porteuse de véritables dangers ? L'asservissement étroit de l'activité de recherche-développement vétérinaire à l'industrie pharmaceutique risque de peser sur l'orientation, voire de condamner des productions entières.

L'agriculture à faibles intrants, notamment tout ce qui est recouvert par l'appellation "bio", est au même titre que d'autres systèmes de cultures un objet de recherche riche d'enseignements, trop longtemps négligé par la recherche publique. La satisfaction des besoins alimentaires mondiaux croissants quant à elle ne se fera probablement pas sans recourir à une productivité élevée.

Il est tout aussi vrai que les hauts rendements sont obtenus au prix d'atteintes à l'environnement de toutes sortes qui peuvent même rendre l'agriculture localement problématique. La possibilité de rendre plus écologique l'agriculture intensive est une question ouverte et urgente. Les orientations de la politique agricole à l'OMC et dans les régions qui s'y soumettent empêchent pourtant de s'engager dans cette voie avec détermination.

1.2 MOINS D'ARGENT POUR L'AGRICULTURE, MOINS D'EXPLOITATIONS, PLUS DE PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX : LE (MAUVAIS) BILAN D'UNE PAC QUI TOURNE LE DOS AUX PAYSANS

Selon une étude récente de la FNSEA, la sphère agro-alimentaire, ce sont en tout environ 3,3 millions d'actifs, dont 1,835 millions d'exploitants et de salariés agricoles. D'une façon ou d'une autre, leur revenu dépend des prix agricoles. Cette question est constamment abordée en opposant les consommateurs aux agriculteurs et aux salariés des industries de transformation. Ce pseudo dilemme masque une entreprise idéologique qui use du consumérisme pour éteindre le débat démocratique et masquer la lutte des classes. On cherche ainsi à faire croire que le « pouvoir » du consommateur est tout puissant et que le salarié doit s'y soumettre. Pendant ce temps, les patrons des supermarchés comme ceux des entreprises agro-alimentaires, s'entendent sur le dos des uns et des autres... qui de toutes façons sont les mêmes ! La réalité, c'est que le consommateur achète le produit que le distributeur a obtenu sur un

⁴ Cycle de négociations initié en 2001 pour que les pays membres de l'OMC se dirigent vers un objectif décidé par des experts en dehors de tout contrôle démocratique et que tous adhèrent à la vision ultra-libérale, grands amateurs de modèles de simulation numériques pour évaluer leurs préconisations.

⁵ Le soutien de la recherche finalisée par appel d'offre sélectif favorise en effet les équipes déjà soutenues par les agences et entreprises bien installées, ce qui tend à encourager le conformisme au détriment de recherches réellement innovantes et méconnues.

⁶ RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques ; ensemble des restructurations de la Fonction Publique menées par le gouvernement Fillon en vue de la privatisation des services publics, du désengagement de l'État et de la réduction massive du nombre de fonctionnaires.

marché mondial dérégulé. Ce marché mondial contraint des milliers de paysans à disparaître après avoir fourni le produit de base au plus bas prix à des sociétés transformatrices. Celles-ci pressurent les salaires pour rembourser leurs dettes à leur banque : la même qui a investi dans la grande distribution. En France même, ce cycle vicieux s'accomplit au moment où l'on constate une dégradation de l'alimentation des plus défavorisés (plus de 2,5 millions de Français ont recouru à la banque alimentaire en 2008 ; et c'est dans les milieux défavorisés que se développe le plus l'obésité, du fait d'une alimentation à bon marché, abondante mais déséquilibrée) sans que les profits de la grande distribution ne fléchissent d'un centime. Deux mouvements apparemment opposés se développent : d'une part, la diminution des prix agricoles (qu'elle soit liée à une agriculture intensive de type industriel, ou de type minier avec de bas salaires agricoles) permet de baisser le coût du renouvellement de la force de travail de l'ensemble des ouvriers, donc de leurs salaires, et ainsi d'accroître les profits des entreprises. D'autre part, l'augmentation des coûts de transformation - conditionnement, transport et stockage pour distribuer dans les centres urbains des aliments vite cuisinés - rend plus difficile une alimentation équilibrée à un coût raisonnable pour les travailleurs. Or, comment comprendre que parmi les projets portés aux nues par la direction de l'organisme, l'on trouve précisément ceux qui en fin de compte, via des opérations de valorisation basées sur des substances chimiques, ne servent qu'à doper la marge des produits alimentaires, comme dans le pôle de compétitivité Vitagora à Dijon ?

A la fin 2008, sous la présidence française de l'Union Européenne, les 27 se sont accordés sur une orientation qui va aggraver le sort des paysans d'Europe et singulièrement de France. Le but principal de la PAC n'est plus de protéger notre agriculture pour sécuriser les approvisionnements, mais de réduire absolument ses dépenses⁷ afin de récupérer des milliards pour certains secteurs industriels spécialement bien défendus à Bruxelles par les lobbies privés. Il s'agit aussi de satisfaire l'OMC pour que l'UE puisse y négocier des accords commerciaux toujours au profit de ces mêmes puissances privées.

La Commission Européenne raisonne comme si un paysan pouvait adapter sa production agricole au jour le jour, un peu comme le font les commerçants en fonction de ce qu'achète le consommateur. Elle imagine que le paysan pourrait adapter sa production en fonction de signaux du marché. Le cas d'école du « cycle du porc » montre que c'est difficile même pour une production hors sol assez industrialisée. L'UE refuse par ailleurs la solidarité entre céréaliers et éleveurs, impuissants face à la dérégulation prévue des prix des céréales secondaires (destinées à l'alimentation animale) dont les prix peuvent ainsi s'envoler en quelques semaines. En outre, en favorisant la concurrence entre régions et pays européens, la Commission pousse à l'intensification de la production agricole, avec son cortège d'effets pervers sur l'environnement. La concentration des productions désirée conjointement par l'industrie et la grande distribution entraîne des excès de transports routiers, des pollutions locales et de la déprise agricole. L'enfer des cultures sous plastique couvrant quasiment la totalité de la région d'Almeria en Espagne ou la pollution azotée des plages bretonnes par l'élevage intensif de porcs sont des illustrations de ce phénomène. La dérégulation de la production de lait condamne les exploitations de montagne au profit de l'élevage intensif industriel au détriment du plateau de fromages français, d'ailleurs sacrifié par des normes sanitaires européennes irrationnelles.

Ainsi, la stratégie de Bruxelles va souvent à l'encontre des procédés traditionnels de production, ce qui risque, à terme, de nuire à la qualité des produits alimentaires.

L'Europe se veut la championne de la lutte contre le réchauffement climatique. En délocalisant les productions industrielles comme agricoles, elle déplace et aggrave en réalité les émissions de gaz à effet de serre. Consentir à l'introduction d'éthanol brésilien dans les réservoirs européens démontre une piètre conviction mondialiste...

Ces politiques mettent les régions en compétition et continuent de liquider l'élevage et les terroirs locaux. La France, tout à la fois parmi les premiers exportateurs européens de produits de haute technologie (3ème derrière le Japon et les USA en 2001) et premier producteur agricole européen, pourrait soutenir une toute autre politique.

La CGT-INRA inscrit ses revendications pour une recherche publique de haut niveau dans une vision alternative qui prenne en compte l'intérêt des territoires, des 13 % de la population active impliquée dans la sphère agroalimentaire, de l'ensemble des ouvriers et employés et des attentes des citoyens.

⁷ 55 milliards d'€ et 43 % du budget en 2008, ce budget perdant sa première place pour la première fois depuis sa création. En 2013, tous les mécanismes d'intervention stabilisateurs des prix devraient avoir disparu.

1.3 POLITIQUES PUBLIQUES ET ENCADREMENT DE L'AGRICULTURE

Notre gouvernement met en oeuvre les renoncements imposés par Bruxelles parce que leurs points de vue sont identiques. Alors que certains veulent transférer la charge du budget agricole européen aux États, nous assistons à un transfert de plus en plus de compétences nationales au privé. Par exemple, la suppression du fonds national de garantie des calamités agricoles se fait au profit de compagnies d'assurances privées. L'une d'elles, Groupama, vient d'ailleurs d'obtenir du gouvernement qu'il oblige l'INRA à mettre à sa disposition un code de calcul permettant d'évaluer les chutes de rendement provoquées par des accidents climatiques, chose que l'Institut faisait auparavant pour le Ministère de l'Agriculture selon un stricte découpage géographique renseigné par la connaissance du milieu la plus à jour possible. L'INRA serait tenu, avec Météo France, de maintenir un logiciel et une base de données pour le compte de cette compagnie d'assurances, laquelle exige des engagements incompatibles avec la neutralité scientifique... Ce groupe compte bien sur le label INRA pour capter l'essentiel des primes de l'ensemble des assurances des quelques 700 000 exploitations françaises. La dégradation de la protection des exploitations est donc double. En premier lieu, seuls ceux qui auront les moyens de consentir une assurance pourront donc être protégés, et en second lieu, les calculs effectués par l'assureur vont encore distinguer les exploitations selon leur niveau de risque d'après des critères retenus par elle seule. Quelle dégradation depuis les mouvements de solidarité nationale de 1976 !

Parallèlement, le secteur coopératif, notamment bancaire, est privatisé. Le Crédit Agricole se retrouve directement impliqué dans la crise financière. Collectant environ 488 milliards d'€ sur l'ensemble du territoire national auprès des exploitations et du monde rural, avec une forte tradition de proximité et de contribution au développement économique local, cette banque n'y investit que 340 milliards d'€, la différence servant pour l'essentiel à la spéculation internationale. Le Crédit Agricole est devenu objectivement débiteur des campagnes françaises. Faute d'un engagement critique plus marqué de sa direction par rapport à ces orientations, l'INRA appréhende mal ce sujet pourtant essentiel pour le succès de toute préconisation d'innovation agricole.

Soumises à la pression des banques et aux règles de Bruxelles, les coopératives de collecte, d'approvisionnement et de transformation tendent à négliger les intérêts des sociétaires les plus en difficulté, et à désertier les régions les plus fragiles. Elles cherchent avant tout à dégager du profit pour tenir le coup face à leur dette. Toutefois, elles démontrent encore leur capacité fondamentale à opposer à ces logiques purement marchandes une stratégie qui prend en compte l'intérêt des paysans et des territoires.

1.4 GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les atteintes à l'environnement suscitant une inquiétude souvent légitime des citoyens, le gouvernement a prétendu proposer une politique cohérente et sur plusieurs fronts pour favoriser une « économie verte », où tout ne serait qu'éthique et haute valeur environnementale.

De nombreuses ONG et institutions diverses prétendent défendre la nature sans aucunement remettre en question la logique du système économique qui la menace. Elles prétendent même souvent la sauvegarder en lui donnant une valeur monétaire à mettre sur le marché. Les tenants du libéralisme ne s'y sont pas trompés et n'en demandaient pas tant. Le « capitalisme vert » récupère ainsi une légitime inquiétude voyant là plus qu'une entreprise idéologique, une véritable aubaine commerciale. C'est dans ce courant que la CGT-INRA classe pour une bonne part, le « Grenelle de l'Environnement ».

Les agents de communication du gouvernement ont ainsi monté une opération qui dès le départ, dans sa dénomination même, exprimait un total mépris pour l'histoire sociale de ce pays. Quoi de commun en effet entre le processus engagé par Sarkozy et les accords de 1968 qui scellèrent une victoire significative de la classe ouvrière au bout de semaines de grèves massives et motivées ? Certes, le « Grenelle de l'Environnement » a réuni tout ce que le pays comptait comme groupements écologistes avec divers représentants des forces économiques et des services publics. Cette opération politique a débouché sur une loi qui intéresse l'INRA directement, au moins aux titres de la recherche et de l'agriculture. On y trouve des orientations précises et des oublis caractéristiques. Concernant l'agriculture, un appel au développement du « bio » enregistre clairement que cette forme de production n'est pas destinée à concerner une surface importante et que la durabilité de l'agriculture dépend avant tout de la capacité de l'agriculture « conventionnelle » à s'approprier de nouvelles pratiques. Les engagements en matière de pesticides sont ambitieux quoique limités : la loi promeut *la diffusion de méthodes alternatives*

sous réserve de leur mise au point. Force est de constater l'absence, à ce jour, de volonté de l'INRA de mettre au point des alternatives sérieuses. La liquidation des investissements agricoles met plus que jamais les agriculteurs à la merci des marchands de l'agrochimie dont une des dernières étapes du processus de fusions-concentrations a été le rachat d'Aventis Crop Science par Bayer. Le recours au Crédit Impôt Recherche, ce cadeau de milliards d'€ jamais contrôlés est une nouvelle fois relancé pour l'industrie agro-alimentaire.

La politique d'évaluation variétale décrite dans la loi semble défendre le Certificat d'Obtention Végétale (COV) et prendre en compte les variétés traditionnelles, mais dans une démarche technocratique qui privilégie les semenciers. Ceux-ci sont pourtant prêts à adopter le point de vue des compagnies semencières américaines qui préconisent le brevet sur le gène comme moyen de distinguer les variétés, principe incompatible avec le Certificat d'Obtention Végétal. C'est sur le brevet que les compagnies américaines font reposer leur stratégie de développement commercial des OGM. C'est finalement l'ensemble de la filière qui en est fragilisée, faute d'une attitude offensive conséquente de l'État en la matière. L'État français aurait pourtant là encore les moyens de faire valoir ses positions à Bruxelles grâce à l'importance de la France dans le domaine semencier. On a d'ailleurs vu que sur ce plan, à la suite d'une consultation large de ses sociétaires, c'est encore la plus grande coopérative céréalière de France (Terrena) qui a pris la position la plus importante en refusant les OGM dans ces conditions. A l'INRA, l'inconséquence des préconisations de la Direction Générale sur la question de la création variétale et des brevets contribue à jeter le trouble et cautionne le naufrage de tout le système public d'évaluation du progrès génétique. L'INRA contribue à faire des ressources biologiques de simples biens marchands via son appui à la Fondation pour la Biodiversité [Lire « [A propos de la crise alimentaire](#) ⁸ »] ou via son programme de brevetage généralisé dans le cadre de « Génoplante » ou d'« Agenae ». Il est encore temps de revenir sur le brevetage des gènes. Au lieu de préconiser des portefeuilles de brevets publics, il conviendrait au contraire de dénoncer au plus haut niveau la marchandisation des connaissances et des ressources biologiques. Les minutes des réunions du Grenelle de l'Environnement révèlent le rôle particulièrement néfaste et direct qu'a eu la Direction Générale représentée par Marion Guillou. Alors que dans une première version, le compte rendu du Grenelle dénonçait purement et simplement le brevetage du vivant, la PDG de l'INRA y a fait introduire la possibilité de breveter les connaissances en biologie, sans que les enjeux réels n'en aient été explicités. Le texte qui en a résulté est ainsi totalement vide et trompeur.

La question du changement climatique semblait mieux prise au sérieux dans le projet de loi. Cependant, les choix de l'État tournent dramatiquement le dos à une politique de transports publics basée sur le rail. Le soutien inconsidéré aux agrocarburants témoigne d'une absence d'ambition énergétique réelle (tant en termes de diversification que de réduction des besoins). En effet, les techniques actuelles ne garantissent en rien des progrès environnementaux significatifs et les pistes agricoles d'avenir sont incertaines. Là encore, la direction de l'INRA semble tenter de capter une partie de la manne déployée par les lobbies économiques et politiques en faveur des agrocarburants alors que les travaux des équipes de recherche relativisent beaucoup l'intérêt technique de ces systèmes pour la lutte contre l'effet de serre et l'accès à l'indépendance énergétique.

Dans tous ces domaines, l'attente des citoyens est particulièrement forte et légitime. L'INRA affiche une volonté d'innover pour répondre à la demande alimentaire dans le respect de l'environnement. Il s'engage donc davantage dans les révolutions vertes à venir. Mais l'Institut est de fait de plus en plus asservi, comme tout le dispositif public de recherche français, aux intérêts privés de quelques grands groupes dont le sort est décidé largement à la Bourse et qui bénéficient des aides de l'État et de la collectivité, de multiples façons. C'est pourquoi la CGT-INRA pense que la défense de l'INRA passe par le développement des solidarités avec l'ensemble des salariés des secteurs privé et public, aux niveaux national, européen et mondial et des paysans producteurs.

⁸ <http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/mess-30avril08.pdf>

2 Les bouleversements en cours dans la Fonction Publique

Le service public est un élément fondamental de l'organisation structurelle de notre pays. Il doit permettre à chaque citoyen, à toute personne présente sur le territoire, d'accéder à des droits essentiels : santé, culture, éducation, justice, logement, eau potable, etc.⁹ La satisfaction de ces besoins doit être reconnue comme un droit fondamental. Cela implique le choix d'une société solidaire, la maîtrise des biens communs et l'activité efficace de services publics indispensables au développement économique, social et culturel. Face à la montée des inégalités, ils sont garants de l'exercice effectif des droits.

En France, les services publics sont efficaces, ils ne doivent pas être bradés au bénéfice d'intérêts privés. Ainsi pour Joseph Stiglitz¹⁰, prix Nobel d'économie, la fusion entre Suez et GDF ne se justifie pas. *« Primo, c'est inutile et stupide, confie-t-il. La France a un bon système, juste, à bas prix, efficace et très fiable. S'il n'est pas cassé, pourquoi le réparer ? Deuxio, confier la gestion d'un parc nucléaire à du privé est très problématique ; y aura-t-il la même vigilance, le même investissement ? On a vu ce qui s'est passé aux États-unis quand on a dérégulé le secteur de l'énergie... Tertio, si la France a une telle réussite dans l'énergie, c'est qu'il y a un « état d'esprit public » qui attire des gens qualifiés. Ouvrir la voie à la privatisation, c'est se priver, pour le gouvernement, de marge de manoeuvre dans un secteur si sensible ».*

2.1 LES SERVICES PUBLICS À LA FRANÇAISE

Le service public à la française repose sur quatre éléments indissociables : la continuité de service, l'adaptabilité du service, le financement par l'impôt et le statut qui garantit l'indépendance des fonctionnaires par rapport au gouvernement employeur. Il implique aussi le recrutement par concours qui assure l'égalité des citoyens pour l'accès à la Fonction Publique. Les services publics en France sont des activités (marchandes ou non) prises en charge exclusivement par l'État ou une collectivité territoriale. Cette conception prend en compte le service rendu, mais aussi le statut public du fournisseur.

Au sein des services publics, la Fonction Publique compte en France 5,2 millions de fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers. C'est une exception française : plus du quart des salariés est en France sous statuts, ce qui constitue un obstacle majeur pour la politique libérale du gouvernement. Le gouvernement cherche à réduire le nombre de fonctionnaires par une politique (la RGPP) de remplacement partiel des fonctionnaires partant à la retraite. On estime¹¹ que de 2002 à 2008, entre 70 000 et 98 000 emplois budgétaires auront été rayés de la carte de la Fonction Publique de l'État. Les attaques contre les services publics ne s'arrêtent pas à une réduction de leur périmètre d'intervention et à une diminution du nombre de fonctionnaires, ils doivent maintenant être gérés selon les mêmes méthodes que les entreprises privées.

2.2 UNE CONCEPTION LIBÉRALE EN EUROPE : LES SIG/SIEG/SSIG

La conception en Europe des services d'intérêt général (SIG)¹² est cohérente avec l'idéologie dominante en Europe de concurrence libre et non faussée qui sous tend la mise en place du marché unique. Les services publics à la française sont perçus comme une entrave à la concurrence.

Le refus de la commission de publier une directive-cadre se traduit par l'absence de définition commune des services publics applicable à toute l'UE, montrant qu'ils ne font pas partie aux yeux de la commission d'une des valeurs constitutives de l'Europe au même titre que le marché unique. Le marché est toujours

⁹ « Le service public est notre richesse, Mobilisons-nous ! » : <http://service-public-notre-richeesse.fr/>

¹⁰ <http://www.liberation.fr/actualite/evenement/evenement1/204116.FR.php>

¹¹ « Fonction Publique n°154-155 » UGFF juillet-août 2008 http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/FP_154-155.pdf

¹² La notion de SIG comprend à la fois les services marchands, dits services d'intérêt économique général (SIEG) et les services non économiques. Les SIEG sont des services pour lesquels il existe un marché et une rémunération du service (services de réseaux et certains services locaux - eau, déchets, etc.). Les services non économiques comprennent par exemple les fonctions régaliennes (justice, police) et ce qui relève de la protection sociale obligatoire, que l'UE désigne par services sociaux d'intérêt général (SSIG).

omnipotent et au nom de la concurrence libre et non faussée, toutes les activités sont et seront soumises à la pression de la marchandisation demandée par les groupes financiers avides d'étendre leur sphère d'influence. En Europe, un état-membre peut définir une mission d'intérêt général et la soumettre à des obligations spécifiques de service public. Il peut confier cette mission à une entreprise privée ou publique. Six domaines de services d'intérêt général ont été désignés : l'énergie, les transports, les communications électroniques, les services postaux, la santé et les services sociaux.

2.3 UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE CASSER LES SERVICES PUBLICS QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE ET PREND ACTUELLEMENT DES FORMES PLUS RADICALES.

Depuis la fin des années 80 (première loi de privatisation du 2 juillet 1986), le périmètre du service public se rétrécit, car des pans entiers d'activités sont privatisés. En 2005, la privatisation totale ou partielle concernait les secteurs de l'énergie et des transports : EDF, GDF, SNCF, La Poste, les autoroutes françaises.

Au-delà de la réduction du champ d'intervention de l'État, les différents gouvernements essaient de gommer progressivement la spécificité de la Fonction Publique par diverses réformes. Ces attaques contre les services publics à la française se sont accentuées du fait des choix politiques européens traduit par les critères de convergence ou « *critères de Maastricht* »¹³ qui contraignent les états à limiter le « *rapport entre le déficit public¹⁴ et le produit intérieur brut qui ne doit pas dépasser 3% et le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut qui ne doit pas dépasser 60%* ».

Le gouvernement actuel s'inscrit dans cette logique, et le nombre et l'intensité des attaques se renforcent. **Il met en place, sans débat, une orientation politique qui débouche sur un choix de société qui, sous couvert d'arguments d'équilibre des finances publiques, remet en cause un des piliers de la société française : les services publics.**

2.3.1 Les services publics sont reconfigurés afin de réduire les dépenses de la Fonction Publique ; une remise en cause « sournoise » du statut des fonctionnaires

Cela ne signifie pas qu'il y aura disparition des services publics, mais que ces services ne seront plus assurés par des entreprises publiques et des fonctionnaires. Il y aura alignement de la France avec la conception dominante au sein de l'Union Européenne des services d'intérêts généraux.

2.3.2 L'intérêt général est sacrifié au profit de la marchandisation des services

La révision générale des politiques publiques (RGPP) a avant tout pour but d'étendre la sphère du secteur marchand (et donc de l'offre commerciale) et du rapport individualisé à des activités placées aujourd'hui sous l'égide de la solidarité nationale et hors de la loi du profit.

Le service public est fait pour tout le monde, c'est une vraie solidarité nationale qui devrait permettre la mise à disposition de tous, y compris des plus démunis, des moyens de vivre décemment (école, santé, justice, sécurité...). Le transformer va bouleverser le quotidien des Français.

2.4 ATTAQUES CONTRE LES SERVICES PUBLICS : LA DIMENSION IDÉOLOGIQUE, L'ALIBI BUDGÉTAIRE

La France est un pays riche, elle n'est pas en faillite (Cf. déclaration du premier ministre F. Fillon). Elle a les moyens de financer le développement des services publics et de payer des fonctionnaires. Le niveau des prélèvements obligatoires (*les prélèvements obligatoires recouvrent en France, d'une part, les impôts (incluant les taxes), d'autre part, certaines cotisations sociales obligatoires reçues par les administrations publiques.*) n'est pas excessif contrairement aux déclarations des responsables politiques. De plus, prendre prétexte que le taux français est supérieur à celui d'autres pays n'a pas de sens. Il faut comparer ce qui est comparable : ainsi en 2005, le taux de prélèvements obligatoires s'élevait à 44,1 % en France, contre 36,5 % au Royaume-Uni, 34,8 % en Allemagne, 27,3 % aux États-Unis. Or, par exemple, dans le cas des États-Unis si l'on ajoute les contributions des employeurs à ceux des fonds de retraite privés, et les contributions des salariés et des employeurs aux systèmes privés d'assurance-maladie, l'écart tend à disparaître. En réalité, ce taux est un indicateur de la prise en charge d'un certain nombre de fonctions

¹³ http://europa.eu/scadplus/glossary/convergence_criteria_fr.htm

¹⁴ (État + Sécurité Sociale)

par la puissance publique. Si, par exemple, l'assurance-maladie n'est pas couverte par la collectivité, le citoyen doit payer des assurances privées pour couvrir ce besoin.

La France est riche, mais la richesse créée doit être mieux répartie : en vingt ans, selon la commission européenne, la part des salaires dans le produit intérieur brut français¹⁵ est passée de 66,5 % en 1982 à 57,2 % en 2006, soit une baisse de 9,3 %. Selon Jacky Fayolle¹⁶, ancien directeur de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES), le transfert de richesse représente : «*en gros 120 à 170 milliards d'€ qui ont ripé du travail vers le capital. Soit, même avec des estimations basses, plus d'une dizaine de fois le déficit de la Sécurité Sociale (12 milliards) et une vingtaine de fois celui des retraites (5 milliards)* ». Il est impératif de réorienter les moyens financiers vers les dépenses publiques.

En 2008, les niches fiscales représentent :

- 73 milliards d'€, soit près de 27% des recettes fiscales nettes de l'État.
- 116 des 1000 contribuables les plus riches (en 2006) ont réduit leurs impôts de 93 %.
- Parmi les 10 000 les plus riches, 150 n'ont pas payé d'impôts.
- Parmi les 100 les plus riches, plusieurs se sont vus rembourser 230 € alors que leur revenu approchait les 12 millions d'€.

Une autre répartition des richesses est possible et nécessaire !¹⁷

L'écart entre le niveau de salaire moyen des couches les plus favorisées et celui du bas de l'échelle est de 2,25 en moyenne dans l'Union à 25, 1,83 au Danemark, 1,79 en Suède, 2,39 au Royaume-Uni, **et 2,56 en France !**

Arrêtons-nous¹⁸ sur les deux attaques les plus souvent utilisées :

- *Nos dépenses publiques ont atteint un sommet historique.*

C'est inexact ! Les chiffres de l'INSEE nous indiquent qu'en 2006 les dépenses publiques représentaient 53,4% du PIB contre 54,5% en 1995.

- *Trop de dépenses publiques handicapent la croissance.*

C'est faux ! De 1959 à 1979, la part des dépenses publiques dans le PIB a crû de plus de 8 points. La croissance, durant cette période, était de 5% en moyenne annuelle.

Plus récemment, de 1986 à 1995, la part de dépenses publiques dans le PIB a progressé de 3,4 points. Pendant ce temps, la croissance annuelle moyenne était de... 2,2%.

Alors que, de 1995 à 2006, les dépenses publiques régressaient de 1,1 point du PIB, la croissance annuelle était toujours de 2,2%.

CQFD : une diminution du niveau et de la progression des dépenses publiques n'est en rien synonyme d'une croissance vigoureuse, bien au contraire.

2.5 LA RGPP : « RÉGRESSION » GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES COMME MOYEN DE REMODELER L'ARCHITECTURE DE LA FONCTION PUBLIQUE.

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)¹⁹ illustre les politiques libérales engagées dans de nombreux pays. Elle consiste, à partir d'audits réalisés dans tous les ministères, à passer en revue l'ensemble des missions et leurs organisations. Ce sont d'ailleurs des bureaux d'études majoritairement anglo-saxons qui officient. La RGPP s'inspire des réformes d'autres pays. Comble du cynisme, deux géants multinationaux de l'audit, Pricewatercoopers et Deloitte, qui sont localisés dans un paradis fiscal (Jersey) ont pour client l'État français, et sont donc payés par le contribuable pour évaluer dans chaque ministère la nature et le nombre de postes à supprimer ! Ainsi, la mise en place de la RGPP se concrétise

¹⁵ le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées des entreprises.

¹⁶ le PIB de la France s'élève à près de 1 800 milliards d'€ (François Ruffin, Le monde diplomatique, janvier 2008).

¹⁷ « Le service public est notre richesse, Mobilisons-nous ! » : <http://service-public-notre-richeesse.fr/>

¹⁸ « Fonction Publique n°147 », UGFF décembre 2007 : http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/FP_147.pdf

¹⁹ « RGPP ? Engageons tout de suite la lutte contre le sabotage du service public. » FERC avril 2008 <http://www.inra.cgt.fr/actualites/service-public/FERC-RGPP-tract-avril%202008.pdf>

par des fermetures de services, des regroupements/fusions afin de redistribuer les personnels dans un contexte de baisse du nombre de fonctionnaires²⁰. **La RGPP est donc un vaste plan de restructuration, comme on les connaît dans le secteur privé, dont les méthodes sont :**

a) Concentration / fusion

Dans la Recherche Publique, des mutualisations, dans un premier temps, vont conduire à des suppressions d'emplois. Elles concerneront :

- La fonction support des universités avec la gestion des UMR (unités mixtes de recherche),
- La fusion des branches d'activités professionnelles des administratifs des organismes publics de recherche et des universités.

b) Externalisation / privatisation

Le recours à des Partenariats Publics Privés (PPP) en confiant des missions publiques à des entreprises privées, comme « le plan campus » qui permettra à Bouygues d'encaisser des loyers pendant 25 ans.

L'introduction massive dans les Conseils d'Administration de représentants du patronat sous forme de personnalités extérieures, par exemple dans les CA des universités et des Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA).

c) Précarisation de l'emploi

La création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a permis de multiplier les CDD. Les recrutements de salariés en dehors du statut de fonctionnaire dans les RTRA et les fondations sont déjà à l'œuvre. Le ministère de l'Enseignement Supérieur a déjà prévu que les recrutements des enseignants-chercheurs pour 2009 puissent se faire sur CDD ou CDI.

La CGT exige l'arrêt de cette démarche comptable et régressive. La Fonction publique est le bien commun de tous, elle est au coeur de notre mode de vie, nous pensons que les questions qui la concernent doivent être débattues publiquement. Cela suppose la négociation, avec les organisations syndicales, les élus et forces politiques et les usagers.

2.6 PRINCIPAL OBSTACLE À CETTE POLITIQUE, LE STATUT DE FONCTIONNAIRE EST REMIS EN CAUSE

Les garanties collectives des fonctionnaires qui sont autant de garanties de qualité pour les usagers, sont en réalité des obstacles à la gestion libérale et flexible des fonctionnaires. Les salariés de la Fonction Publique, dénoncés de longue date comme des privilégiés, sont le dernier rempart contre la toute puissance de l'argent. Ainsi d'après Anicet Le Pors (ancien ministre de la Fonction Publique) la RGPP²¹ « *participe d'un démantèlement de la conception française du service public et de la Fonction Publique. Primauté est donnée au contrat sur la loi, au métier sur la fonction, à la performance individuelle sur l'efficacité sociale ; avec en perspective le démantèlement du statut général des fonctionnaires. C'est la vérité des comptes, l'approche scientifique et le pacte républicain qui sont en cause.* ».

2.6.1 Le statut de fonctionnaire (quelques rappels)

La fonction publique française s'organise selon le système de la carrière²². Le fonctionnaire entre dans un corps (ou un cadre d'emploi pour la Fonction Publique territoriale), c'est-à-dire un ensemble de fonctionnaires soumis au même statut particulier, divisé en grades, dans lequel il progresse et fait carrière. Il est affecté à un des emplois correspondant au niveau du corps (grade) dans lequel il se trouve. Il peut néanmoins changer d'emploi sans subir de conséquences sur le déroulement de sa carrière. Ce système garantit davantage la stabilité de l'emploi et protège l'administration des aléas du jeu politique à la différence du système de l'emploi.

²⁰ Le Monde Diplomatique, décembre 2008, p 7.

²¹ « Le service public est notre richesse, Mobilisons-nous ! » : <http://service-public-notre-richeesse.fr/>

²² <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/acteurs/selon-quel-principe-est-organisee-fonction-publique-francaise.html>

Ces caractéristiques fondatrices de l'emploi public sont remises en cause. Ainsi la loi GALLAND²³ de 1987 introduit les cadres d'emploi dans le versant Fonction Publique territoriale en substitution à la notion de corps. Le ministère de la Fonction Publique voudrait maintenant prendre appui sur cette réalité et aller plus loin en transformant les corps de la Fonction Publique d'État en « cadres de fonction ». Il suit ainsi les recommandations contenues dans le rapport Silicani, qui propose le métier comme concept de référence qui est celui du secteur privé.

D'après l'ancien ministre de la Fonction Publique, Anicet Le Pors « *la substitution du concept de métier à celui de fonction vise à rien moins que de substituer la logique du marché à celle du service public, une fonction publique d'emploi à une fonction publique de carrière. Elle est accordée à la substitution du contrat à la loi, du contrat au statut. Elle touche donc au cœur la conception française de Fonction Publique en remettant en cause le principe d'indépendance.* »²⁴.

Le statut n'est en aucun cas un privilège accordé aux fonctionnaires. Il garantit les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et donne à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité.

2.6.2 Une remise en cause de ce socle

Pour « réussir » cette casse du statut des fonctionnaires, il faut saper les fondements de celui-ci. C'est pourquoi, tout en affirmant la main sur le cœur « ne pas toucher au statut », le gouvernement s'attaque sous de multiples formes au statut des fonctionnaires.

2.6.3 Plusieurs réformes majeures sont en cours : la mobilité, la réforme des corps de fonctionnaire, la remise en cause du paritarisme, etc.

Dans le cadre d'une Fonction Publique d'État dont les effectifs baissent par remplacement partiel des départs à la retraite, il est fondamental de mettre en place des outils qui favorisent la mobilité afin de repositionner les agents en fonction des besoins définis par le gouvernement. La loi dite de « mobilité », ainsi que les politiques de réduction du nombre de corps de fonctionnaires vont dans le même sens, faciliter les redéploiements d'agents. Afin de rendre plus « employables » les agents de la Fonction Publique, la formation permanente devient professionnelle et devient ainsi l'outil qui permet cette adaptation des agents en fonction des priorités fixées.

Le rapport Silicani contient les orientations que le gouvernement veut impulser au sein de la Fonction Publique. Il s'inscrit dans une offensive amorcée de longue date pour remettre en cause le statut général des fonctionnaires.²⁵

a) La mobilité

Loi dite de « Mobilité » : enfin la liberté de licencier à tour de bras ! (FERC)

Mais il ne suffit pas de supprimer des postes, encore faut-il « sortir » les agents sans poste. Alors le gouvernement avance ce qu'il appelle lui-même « la boîte à outil de la RGPP » : la loi dite de « Mobilité », loi de révision générale du statut de la Fonction Publique. Ce texte vise à faciliter le passage entre Fonctions Publiques, ainsi qu'entre Fonction Publique et secteur privé²⁶. L'article 7 de la loi sur la mobilité crée le processus de "réorientation professionnelle", situation qui sera imposée au fonctionnaire et qui peut déboucher sur un licenciement de fait ("placé en disponibilité d'office (donc sans traitement) ou, le cas échéant, admis à la retraite"). Cette réorientation s'appliquera dans un cas bien précis : celui où le poste de l'agent est supprimé (ou susceptible de l'être) suite à une restructuration. Cette réorientation est la suite logique des destructions des services publics, le signe de nouvelles suppressions d'emplois et d'introduction de plus de flexibilité dans la Fonction Publique.

Il s'agit là non seulement d'une remise en cause de la «garantie de l'emploi», principe fondamental du statut, mais aussi d'une remise en cause du principe de la Fonction Publique de «carrière». Cette réorientation professionnelle servira à maquiller les futures suppressions de postes et donc d'emplois sous couvert d'engagements de réorientation professionnelle non respectés.

²³ UGFF, 24^{ème} congrès, juin 2009.

²⁴ <http://anicetlepons.blog.lemonde.fr/2008/05/01/le-rapport-silicani-negation-d%E2%80%99une-fonction-publique-republicaine-les-cahiers-de-la-fonction-publique-et-de-ladministration-mai-2008/>

²⁵ <http://anicetlepons.blog.lemonde.fr/2008/05/01/le-rapport-silicani-negation-d%E2%80%99une-fonction-publique-republicaine-les-cahiers-de-la-fonction-publique-et-de-ladministration-mai-2008/>

²⁶ Note unitaire sur le projet de loi "mobilité et parcours professionnels dans la Fonction Publique": http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/09-05-06_note_mobilite-2.pdf

Cette loi autorise le remplacement d'un fonctionnaire par un agent contractuel ou par le **recours à l'intérim** et élargit les possibilités de cumul d'emplois à temps partiel.

b) La réforme des corps de fonctionnaires

Le Livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique (rapport Silicani) propose d'organiser la refonte des règles régissant la Fonction Publique. Afin de **favoriser la mobilité des personnels**, il suggère de construire une Fonction Publique de métiers (par rapport à la Fonction Publique de carrières) en réorganisant les différents métiers de la Fonction Publique en une cinquantaine de cadres d'emplois regroupés en sept filières professionnelles. « *Selon la DGAFP, il n'y a aujourd'hui que 300 à 500 corps et il ne faut jamais perdre de vue que 2 % des corps regroupent 70 % des fonctionnaires* ».

Il s'agit pour le gouvernement d'appliquer à la Fonction Publique de l'état la réforme qui a frappé la Fonction Publique territoriale en 1987 (Loi Galland). Les corps ont été supprimés et remplacés par des cadres d'emploi, le recours massif aux contractuels est permis, et la gestion des emplois a été décentralisée vers les exécutifs locaux. Le recrutement est en conséquence un peu particulier : les collectivités territoriales déclarent dans un premier temps leurs postes vacants et un concours est ouvert. Subtilité, ce concours n'est pas un concours de recrutement car les lauréats sont inscrits sur une liste d'aptitude pendant 3 ans et doivent ensuite démarcher les collectivités... qui ne sont pas obligés de les recruter ! En effet, les collectivités sont libres de recruter qui elles veulent pour occuper l'emploi vacant, et vont plutôt choisir un non-titulaire qui a déjà fait ses preuves laissant celui qui a réussi le concours sans poste et devenant un « reçu-collé ». L'existence des corps est une condition sine qua non du statut général, d'une fonction publique de carrière dans laquelle le fonctionnaire est assuré de garder son corps et son grade, l'administration ayant la responsabilité de lui trouver un emploi.

c) La remise en cause du paritarisme²⁷

Alors que le dialogue social, dans la Fonction Publique comme à l'INRA, est en berne du fait de la politique menée par le gouvernement, celui-ci, sous couvert de vouloir améliorer le dialogue social, veut transformer les comités techniques paritaires (CTP) en comités techniques (CT), car « *Ils fonctionnent dans des conditions qui ne contribuent pas assez à assurer l'effectivité du dialogue social au sein des administrations* ». L'argument devient tendancieux quand, sous prétexte de vouloir améliorer la représentation de l'administration afin de « *la rendre plus efficace et la plus légitime possible* », il supprime de fait le caractère paritaire du Comité Technique.

D'après le gouvernement, le fait que le Comité Technique ne soit plus paritaire permettra une meilleure expression des syndicats « *en mettant davantage en avant leurs positions respectives et en plaçant plus nettement l'administration devant ses responsabilités tout en permettant que ceux qui la représentent soient les interlocuteurs les plus concernés en fonction de l'ordre du jour* ». Et cerise sur le gâteau, s'il y a une position unanime des syndicats contre un texte présenté en CT, une deuxième délibération sera organisée.

Le gouvernement pour montrer toute la considération qu'il a pour l'activité syndicale remet en cause leur capacité à représenter l'ensemble des personnels. Actuellement, les organisations syndicales, en fonction de leur représentativité, désignent des délégués qui siègent au CTP. Désormais, les délégués qui siègeront dans les futurs comités techniques (CT) seront élus selon des modalités identiques à celles des élections en CAP. Le gouvernement dit que cela permettra de donner au CT « *la même légitimité qu'aux CAP* ».

Le fonctionnement actuel des CTP n'est pas idéal, mais le caractère paritaire doit être maintenu afin que l'administration soit dans l'obligation de défendre son point de vue face aux positions syndicales, et que ce débat soit formalisé dans un compte rendu.

La suppression du paritarisme n'améliorera pas le dialogue social, et va au contraire le réduire à néant. La CGT-INRA s'oppose à cette régression et demande au contraire l'accroissement des prérogatives des Comités Techniques Paritaires ainsi que toutes les autres structures paritaires.

2.6.4 Une politique salariale conçue pour « étouffer » les fonctionnaires, casser les solidarités en individualisant la rémunération des salariés de la Fonction Publique

La politique salariale menée depuis maintenant de nombreuses années cherche à réduire le coût de la Fonction Publique, elle se traduit par une revalorisation du point d'indice inférieur à l'inflation. Cela entraîne une baisse de 20% en 24 ans de la rémunération des fonctionnaires. Ainsi pour l'UGFF « *depuis*

²⁷Relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique : http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/releve_conclusions_dialogue_social.pdf

janvier 1984, première année de la politique officielle de désindexation, la valeur du point a perdu 19,6%. C'est considérable. Mais, il est particulièrement significatif de relever que cette perte globale intervient pour moitié de 1984 à 1998 inclus, soit sur 15 ans et, pour l'autre moitié de 1999 à 2008 inclus soit 9 ans. Indubitablement, les pertes se sont donc accélérées ces dernières années »²⁸.

Cette politique qui rend progressivement peu attractif le salaire des fonctionnaires, cherche à rendre inéluctable la modulation des salaires comme nouvelle norme de rémunération.

La rémunération du fonctionnaire est actuellement constituée de différentes composantes : rémunération indiciaire, GVT (glissement-vieillesse-technicité), primes, bonifications, etc. Le rapport Silicani préconise d'individualiser la rémunération. Elle sera constituée de trois parties liées à l'indice, à la fonction, à la performance. La part variable pourrait dans ces conditions croître considérablement, en dehors de tout contrôle. Cette politique vise à isoler les fonctionnaires. Elle les rendra plus vulnérables face aux pressions administratives, politiques ou économiques.

a) L'évaluation

Pour mettre en place le salaire au mérite, il est nécessaire d'évaluer les fonctionnaires.

Le remplacement de la notation est un projet ancien. Jusqu'à présent, des mises en œuvre partielles de l'évaluation étaient pratiquées, dans la recherche par exemple, ou pour les cadres de certains ministères. Le ministère des finances a choisi « une forme de suivi proche de celui du secteur privé, pour l'évaluation d'une partie de ses cadres de catégorie A+ (sommet de la hiérarchie). Chaque année, ils sont ainsi évalués sur la base de trois à cinq objectifs dans le cadre d'un entretien annuel permettant de dresser un bilan et de s'entendre sur les objectifs à venir. De cette appréciation découle le montant de la part modulée de la rémunération. »²⁹.

Le rapport Silicani propose de généraliser la pratique de l'évaluation en supprimant la notation. L'évaluation devenant l'élément central de l'évolution de carrière d'un agent et notamment de sa promotion, elle sera l'outil permettant de moduler la rémunération en fonction du respect du contrat initial passé entre l'agent et son responsable.

b) La rémunération au mérite

Le rapport Silicani, encore dénommé « Livre Blanc sur l'avenir de la Fonction Publique » propose de diminuer la partie fixe liée à l'échelon et développer la partie variable selon la fonction et l'évaluation.

Le salaire d'un agent serait composé de deux parties : l'une liée au grade (donc à la qualification et à l'ancienneté de l'agent), l'autre liée à son emploi, donc au contenu de ses fonctions ; cette composante fonctionnelle serait constituée d'une part fixe et d'une part variable liée aux résultats.

Cette proposition du rapport Silicani est maintenant applicable, elle a été traduite dans le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats³⁰. Il indique que cette prime est composée de deux parts, l'une est fixée en prenant en compte les responsabilités, l'autre est fonction des résultats de la procédure d'évaluation.

Pour l'instant cette prime ne concerne que les fonctionnaires appartenant à des corps de la filière administrative, puis sera généralisée à l'ensemble des agents avant janvier 2012.

2.6.5 Le contrat de gré à gré : l'autre arme avec la politique salariale pour « détruire » le statut de fonctionnaire

Le « choix » à l'entrée entre le statut et un contrat de droit privé conclu de gré à gré, proposé par le Livre Blanc, tourne ainsi le dos au principe d'égalité³¹. En réalité on voit clairement ce qui découle de l'alternative ainsi proposée : la déstructuration de la Fonction Publique par la mise en extinction voire la suppression du statut général par recrutement parallèle et de manière croissante de personnels contractuels, le cas échéant bénéficiant de conditions pouvant paraître au départ avantageuses, ce qui conduira à élever leur proportion, comme le mouvement en est d'ailleurs amorcé, jusqu'à ce qu'ils deviennent plus nombreux que les fonctionnaires eux-mêmes.

²⁸ « Quels systèmes de rémunération pour les agents de la Fonction Publique ? » dans « Fonction Publique n°162 », Ugff - mars 2009 <http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/FP162.pdf>

²⁹ Cf. Le Monde du 06/11/07 « Le salaire au mérite fait son chemin dans la Fonction Publique ».

³⁰ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020019120&dateTexte=&categorieLien=id>

³¹ <http://anicetlepors.blog.lemonde.fr/2008/05/01/le-rapport-silicani-negation-d%E2%80%99une-fonction-publique-republicaine-les-cahiers-de-la-fonction-publique-et-de-ladministration-mai-2008/>

La CGT revendique le maintien et la défense du statut de la Fonction Publique de carrière, appuyée sur l'existence de corps, et le recrutement des fonctionnaires par le biais de concours.

Elle milite pour l'indexation de la valeur du point fonction publique sur l'indice du coût de la vie avec un salaire minimum fixé à 1 600 € bruts (valeur au 01.01.2009).

Elle exige la titularisation, sur emplois créés, des agents non-titulaires et précaires qui travaillent sur des besoins permanents à temps complet et l'arrêt de recrutements précaires sur ces mêmes besoins.

Elle demande l'accroissement des prérogatives et l'amélioration du fonctionnement des commissions paritaires, notamment par la liberté de vote des membres nommés.

2.6.6 En 2009, d'autres outils mis en place pour restructurer la Fonction Publique

L'année 2009 est une année de lutte, l'agenda social fixé par le ministre de la Fonction Publique comporte la mise en musique de toutes les réformes proposées dans les différents rapports (Silicani, Desforges sur les concours d'accès à la Fonction Publique, etc.).

Ainsi il est prévu de "poursuivre le mouvement de réductions du nombre de corps de la Fonction Publique de l'État" avec pour projet que "l'architecture des corps traduise mieux les familles de métiers" et de faire voter le projet de loi sur la mobilité des agents par l'Assemblée Nationale.

L'autre chantier s'attaque à une réforme de la rémunération des fonctionnaires. Il est prévu de continuer de décrocher la valeur de l'indice Fonction Publique de l'évolution des prix. Et de développer la partie individualisée via l'extension de PFR (prime de fonctions et de résultats) "à l'ensemble des agents de catégorie A", exceptés les enseignants.

Un autre outil est proposé pour accroître encore la part variable dans les salaires. Ainsi le rapport Diefenbacher de mai 2009 propose d'étendre à la Fonction Publique le dispositif qui existe déjà dans le privé à savoir l'intéressement aux performances de l'entreprise, après l'intéressement individuel des fonctionnaires. La mise en place d'un dispositif d'intéressement collectif est une autre façon de remettre en cause le mode actuel de rémunération des fonctionnaires³².

2.7 LA CRISE COMME RÉVÉLATEUR DE LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LES MISSIONS ET ACCROÎTRE LES MOYENS DES SERVICES PUBLICS.

La crise actuelle démontre que contrairement à toutes les déclarations des partisans du libéralisme, le marché n'est pas capable de se réguler seul, sans l'intervention des états. Les politiques qui ne juraient que par les vertus de la concurrence, se portent au secours des banques, des entreprises pour « socialiser les pertes ».

La crise ne fait qu'accentuer les inégalités, une minorité qui accumule des fortunes, une majorité qui voit ses revenus baisser. Une proportion de plus en plus grande de la population qui glisse vers la misère. Dans ce contexte, il est nécessaire que l'État intervienne et permette aux services publics d'avoir les moyens de remplir leurs missions. Des services publics efficaces sont nécessaires à la population pour atténuer les effets de ce type de crise.

La politique, en matière de services publics, doit être radicalement modifiée et basée sur une évaluation réelle et démocratique des besoins des citoyens afin de doter le pays de services publics à la hauteur des enjeux qui sont considérables. La mise en place de la révision généralisée des politiques publiques va à l'encontre de cette démarche en adoptant une vision strictement comptable.

³² Assemblée Nationale (mai 2009) : « L'intéressement collectif dans la Fonction Publique » : http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/rapport_Diefenbacher_2009-6.pdf

Pour la CGT-INRA, la modernisation de la Fonction Publique doit contrer l'évolution marchande, inégalitaire et destructrice de la société sur la base d'une véritable démocratisation de la décision, du contrôle et de l'évaluation, en associant citoyens et agents.

Une réforme fiscale doit être mise en place afin d'assurer un financement équitable et pérenne des missions de service public.

Le statut des fonctionnaires est là pour garantir à tous les usagers la défense d'un intérêt général qui ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers.³³¹

3 2007- 2009 : une profonde accélération des contre-réformes du système de recherche publique et d'enseignement supérieur

De Maastricht à Bologne et Lisbonne : la recherche et l'enseignement supérieur publics, des obstacles à la « concurrence libre et non faussée » de l'UE

Le processus de Bologne, initié en 1998, a correspondu pour l'Union Européenne à une tentative de passer à un stade supérieur de mise en œuvre des principes fondateurs de l'Acte Unique Européen et du Traité de Maastricht (1992) : supprimer toutes les entraves « à la libre circulation des capitaux et des services ». Décliné spécifiquement pour l'enseignement supérieur et la recherche, ce processus visait à harmoniser l'architecture des systèmes d'enseignement supérieur en Europe sur une structure unique des études en 3 cycles (3/5/8 ou licence, master, doctorat - LMD) et à promouvoir la mobilité européenne des étudiants, avec l'objectif avoué de créer un marché européen de la main d'oeuvre.

En 2000, ces objectifs étaient repris dans ce qui a été appelée « la stratégie de Lisbonne » (Lisbon Agenda) visant à faire de l'Europe « la zone économique basée sur l'utilisation du savoir et des connaissances la plus compétitive et dynamique au monde en 2010 » (Recommandations de Lisbonne, mars 2000) et donc à prendre toutes les mesures nécessaires pour « adapter » recherche publique et enseignement supérieur en ce sens.

Avec en toile de fond **l'économie du savoir et sa marchandisation**, la Commission Européenne a ainsi décidé la création d'un « Espace Européen de la Recherche » (EER) en 2000, puis en 2003 de l'élaboration d'une « charte européenne du chercheur » et d'un « code de conduite pour le recrutement des chercheurs ».

La Conférence Officielle sur la Charte Européenne des Chercheurs et le Code de conduite des recrutements, tenue à Londres les 8 et 9 septembre 2005, est éclairante sur les enjeux. Les participants, sous la houlette du Commissaire européen Janez Potocznik et du Directeur Scientifique pour la Recherche (Biologie) de Pfizer R&D, représentant de l'Union des Industries de la Communauté Européenne (UNICE) et de la Confédération des Industries Britanniques établissaient ainsi qu'il « manque un certain nombre d'outils dans cette Charte : Lorsque le champ de la recherche est sous la juridiction nationale (EPST en France) il est très difficile de faire évoluer les structures. Il faudra donc être inventif pour imaginer des protocoles (financiers par exemple) allant au-delà des limitations légales actuelles. En corollaire, il faut mettre en place un système d'évaluation rigoureux permettant de retenir les meilleurs éléments et de se défaire des personnes qui n'ont pas leur place dans ces carrières de la recherche, maintenues dans des postes où la « sécurité de l'emploi » prédomine sur tout autre considération. Cette sécurité d'emploi lorsque les chercheurs sont employés par État ("Civil servant"), que l'on observe dans plusieurs pays européens, n'est peut-être pas à maintenir dans cette forme et l'industrie peut être une bonne source d'exemple. En Europe, nous avons 25 systèmes de recherche différents ! Il faut donc entreprendre des changements culturels importants pour construire l'espace européen de la recherche ». Plus récemment, Miroslav Topolánek, alors président en exercice du conseil européen en 2009, a appelé à une « mobilité accrue des chercheurs européens, (...) la libre circulation

³³ « Le service public est notre richesse, Mobilisons-nous ! » : <http://service-public-notre-richeesse.fr/>

des connaissances étant considérée comme la 5^{ème} liberté du marché intérieur »... après celles de la main d'œuvre et des services.

Et pour ceux qui n'auraient pas encore bien compris, une récente enquête de la Commission Européenne laisse entendre qu'une « grande majorité d'étudiants juge important que les établissements d'enseignement supérieur favorisent l'innovation et une mentalité entrepreneuriale chez les étudiants et le personnel et estime qu'il devrait être possible d'entreprendre des stages dans des entreprises privées dans le cadre d'un programme d'études. » (IP/09/615 - « Le processus de Bologne – réformer les universités au cours de la prochaine décennie » - 22/04/2009).

Cette conception purement utilitariste et d'asservissement au marché s'appuie sur une soi-disant nouvelle façon d'envisager les relations entre science et société, ou « mode 2 de production des connaissances », préconisant de liquider autant que possible tous les obstacles culturels, organisationnels, et matériels entre la démarche scientifique et les opérations économiques. Ainsi, le marché doit-il profiter au plus vite des connaissances pour les réaliser rapidement.

Des serviteurs zélés se sont aussitôt proposés pour appliquer ces préceptes et lever les « obstacles » en France, et singulièrement celui des EPST, organismes nationaux encore composés majoritairement avec des personnels sous statuts « à vie ».

Sous le titre « *Rendre notre recherche plus compétitive* », le **rapport Attali** (Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française - à laquelle a participé la PDG de l'INRA, Mme Guillou), a ainsi traduit début 2008 la Stratégie de Lisbonne pour le système français : « *Le système français de recherche est trop complexe : un CNRS peu évalué par l'extérieur, des chercheurs travaillant trop souvent sans lien direct avec l'enseignement, une insuffisance de grands projets et de coordination entre les établissements spécialisés, dans une extrême dispersion. De plus, le financement, majoritairement issu de financements récurrents, n'est pas lié aux résultats des équipes de recherche* » pour en dégager un certain nombre de recommandations comme « *Renforcer l'autonomie des universités (Décision 19) ; Renforcer l'évaluation de la performance de chaque établissement d'enseignement supérieur (Décision 20) ; Développer les financements privés (Décision 22) ; Faire émerger sur le territoire 10 grands pôles universitaires et de recherche de niveau mondial (Décision 24) ; Financer davantage la recherche publique sur projet et à la performance (Décision 29) ; Réformer le statut d'enseignant-chercheur, personne ne devrait pouvoir être chercheur à vie (...) et recruter et financer tous les nouveaux chercheurs sur des contrats de 4 ans (Décision 30)* », et conclure par « *Une fois les Pôles universitaires pluridisciplinaires en place, le schéma devra évoluer vers un ensemble d'agences spécialisées par grands thèmes conjuguant le rôle d'agence de financement pour des équipes universitaires externes, sur appel d'offres, et le support de ses laboratoires propres, sur les modèles, efficaces, des États-Unis comme de la Grande-Bretagne.* » **Cette relecture a posteriori montre à l'évidence que les mesures Sarkozy-Pécresse ne sont pas tombées du ciel !**

Une déclinaison spécifique existe au niveau agronomique. Après plusieurs années de mise en sommeil, le comité permanent de la recherche agronomique (CPRA ou SCAR en anglais) a reçu en 2005 du Conseil de l'UE un mandat renouvelé pour jouer un rôle essentiel dans la coordination des efforts de recherche agronomique en Europe. Sa stratégie se décline désormais à l'unisson de celle de Lisbonne : « *Défis de compétitivité : positionner l'Europe sur les marchés principaux agroalimentaires et agricoles* » (*Competitiveness challenge : Positioning Europe in agri-food and other agri lead markets* - Vers une stratégie cohérente pour un agenda européen de recherche agronomique - rapport EU 15/12/2008). En favorisant la programmation conjointe entre programmes nationaux avec une vision ouvertement concurrentielle et fondée sur la « guerre économique », le CPRA aspire à devenir l'organisme stratégique chargé de la supervision des différentes activités ayant trait à l'agriculture exécutées par les organismes de recherche en Europe.

Cette politique est la traduction au niveau recherche et enseignement supérieur de la politique plus globale de liquidation des services publics et de l'emploi public, coupables d'être des freins à la course aux profits. La dimension spécifique (et profondément illusoire !) en est que la privatisation de la recherche publique et sa mise au service des grands groupes capitalistes puissent être génératrices de parts de marchés et de profits immédiats.

Malgré toutes leurs imperfections issues des attaques continues contre leurs statuts et leurs prérogatives scientifiques, les organismes publics nationaux de recherche, constitués en EPST (Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique), continuent à structurer la recherche publique en France. Avec une autonomie scientifique et de gestion et des équipes relativement stables dans le temps, constituées en majorité de fonctionnaires titulaires, ils sont à même de développer sur un plus ou moins long terme des recherches axées sur le développement des connaissances. Les EPST permettent aussi de

développer une politique nationale de recherche et de garder une relative indépendance des pressions locales. Des coups leur ont été portés durant toutes les dernières années, mais ils n'ont pas changé fondamentalement cette situation ni imposé un plein assujettissement des EPST à la « compétitivité » ou course aux profits.

L'enjeu de la période à venir pour l'Union Européenne et le gouvernement français, c'est de parachever la destruction des EPST et de passer à un cadre régional, éclaté autour d'universités autonomes pilotées par le patronat local au travers de pôles de diverses natures. C'est de complètement précariser équipes et personnels, soumis à une gestion individualisée et liée à la « performance », avec une perte d'indépendance par rapport aux financeurs. Ces objectifs sont affichés dans la déclinaison de la RGPP au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2^{ème} rapport gouvernemental d'étape sur la RGPP - mai 2009). Une telle issue est elle inéluctable ? La CGT-INRA ne le pense pas !

Les étapes successives du démantèlement de la recherche publique en France

3.1 LE PACTE POUR LA RECHERCHE ET SES DISPOSITIFS DE PILOTAGE

Depuis 2006, l'application du « Pacte pour la recherche » s'est traduite par la montée en puissance de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et de l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). Les prérogatives attribuées à ces deux agences induisent un affaiblissement sérieux de celles des EPST comme l'INRA, le CNRS ou l'INSERM. **Une grande partie du financement de leurs équipes, comme l'évaluation, ainsi que l'orientation scientifique de leurs Unités de Recherche leur échappent dorénavant.** Ce qui ne peut que vider les EPST de leur substance. Dans le même temps, le Pacte a engendré la **multiplication des structures à vocation régionale, mettant en cause le caractère national de l'activité de recherche menée dans les organismes nationaux.** Il a ainsi conforté les pôles de compétitivité et créé les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) et les RTRA (« Réseaux Thématiques de Recherche Avancée »). La mise en place des premiers PRES a amorcé le regroupement des universités en pôles régionaux, avec mutualisation des moyens. On ne peut que remarquer que ces mesures sont issues, même si elles ont été récupérées et déformées par le gouvernement, des propositions avancées lors des « États Généraux de Grenoble », où une partie de la communauté scientifique a eu l'illusion de pouvoir réformer le système sans rompre avec la logique de profit.

3.1.1 Budget sur programmes LOLF et pilotage financier par l'ANR

Avec la mise en place de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) et de sa gestion par programmes, le financement public de la recherche est devenu singulièrement opaque, l'allocation de crédits aux EPST globalisant le financement des personnels et les crédits de fonctionnement et d'investissement. En plus de toutes les conséquences sur l'emploi (« *fongibilité asymétrique* », mise en place de plafond d'emplois, ...), il est ainsi très difficile d'identifier ce qui revient exactement aux organismes et équipes à travers les dispositions budgétaires. L'essentiel du financement public se retrouve dans la MIRE (Mission Interministérielle pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur), qui se décline en 12 programmes de la LOLF.

Les EPST sont principalement concernés par le programme 187 « *Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources* » pour l'INRA (avec IFREMER, BRGM, IRD, CIRAD, CEMAGREF) et par le programme 172 « *Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires* » pour le CNRS, l'INSERM, le CEA, l'IRD, et l'INRIA. L'INRA est aussi très marginalement concerné par les programmes 142 « *Enseignement supérieur et recherche agricoles* » et 172. **La mise en place de ce nouveau système budgétaire s'est aussi traduite par la définition d'indicateurs de performance** ou de réalisation d'objectifs ouvrant la possibilité de moduler les financements d'état en fonction des « performances », en majorité axées sur la compétitivité. Pour le programme LOLF 187, on trouve ainsi, à côté de 2 indicateurs scientifiques : 3 indicateurs de valorisation et de partenariats avec le privé, 1 d'expertise et 3 autres de mobilisation pour l'EER (Espace Européen de Recherche).

Pour tromper l'opinion comme les personnels, le gouvernement Sarkozy-Pécresse a claironné un accroissement mirifique du budget de la recherche et de l'enseignement supérieur en 2008 comme en 2009 (1 milliard d'€ de plus pour l'Enseignement Supérieur, 800 millions d'€ pour la recherche, soit + 6,5% !). La réalité est tout autre, et nous devons fermement dénoncer ces tromperies. Cette

« augmentation » a principalement été due à un **tour de passe-passe comptable** de 370 millions d'€, consistant à imputer progressivement la part employeur des cotisations retraite au budget du Ministère alors que celles-ci étaient précédemment payées directement par l'État ! Au final, en € courants, la « croissance » n'est donc plus que de 398 millions d'€, soit +1,7%. De plus, elle intègre une augmentation considérable du **crédit d'impôt-recherche (CIR)**, donné à bon compte au patronat comme est forcé de le constater la majorité des analystes même pro-gouvernementaux. Ainsi, de 2006 à 2008 les créances que les entreprises accumulent au titre du CIR sont passées de 1,6 à 3,5 milliards d'€. Comme le CIR peut s'étaler dans le temps, la charge pour le budget public sera de 2 milliards d'€ en 2009 et passera à 4,15 milliards d'€ en 2012, soit presque ce que verse l'État à l'ensemble des EPST ! Rappelons que ce CIR n'était que de 600 millions d'€ en 2000. Au final, avec une inflation probable entre 2,5 et 3 %, le budget global « Recherche » est donc en nette récession en 2009, et plus encore ceux des principaux EPST : INRA (-0,27 %), CNRS (+0,77%), INSERM (-0,17 %). Mécaniquement, cela ne peut que se transcrire par une diminution du soutien de base des unités.

Dans une telle situation de restrictions budgétaires, **le financement par l'ANR est progressivement devenu un élément-clé de pilotage pour la définition des recherches**, indépendamment des structures scientifiques des EPST. Même si les directions des EPST peuvent se targuer d'avoir obtenu la « gestion » de tel ou tel programme ANR (ex de l'INRA avec l'ANR Biodiversité), l'ANR fonctionne en absence totale de démocratie, et seuls les représentants du gouvernement élaborent son budget et celui des différents appels d'offres. L'argent détourné du financement des EPST pour fonder le budget des appels d'offres de l'ANR est ainsi passé de 814 millions d'€ en 2007 à 952 millions d'€ en 2008, pour revenir à 872 millions d'€ en 2009. En 2007, l'ANR a distribué 607,4 millions d'€ d'autorisations d'engagement, pour 50 appels à projets et 207,6 millions d'€ (158,8 Millions d'€ en 2006) au titre de différentes autres actions. Elle a reçu 5 636 dossiers et en a financé 1430, soit un taux de réussite de 25%. En moyenne, un projet financé dure 37 mois, rassemble 3,1 partenaires et bénéficie d'un financement de 425 000 €. L'aide moyenne par partenaire bénéficiaire s'élève à 138 594 €. C'est dire l'importance de ce financement pour les équipes retenues par l'ANR. Ces financements, qui tendent à induire une forte compétition entre équipes y compris au sein du même organisme, sont à même de déstabiliser la définition de la politique nationale de recherche des départements scientifiques des EPST.

La CGT-INRA revendique l'abrogation de l'ANR, et la réattribution sur la dotation de base des unités de tous les financements qui lui sont attribués. **Le doublement immédiat du soutien de base des unités** consisterait en une première mesure de déblocage de la situation de sous-financement récurrent.

3.1.2 Pilotage via l'évaluation avec la montée en puissance de l'AERES

La mise en place de l'**AERES** pour évaluer l'ensemble des unités de recherche et les établissements a procédé de la **même volonté de pilotage gouvernemental, indépendamment des logiques scientifiques**. Pour l'instant, les EPST conservent la maîtrise de l'évaluation individuelle de leurs agents, mais jusqu'à quand ? L'AERES n'est pas une agence indépendante, car étroitement contrôlée par le gouvernement. Son fonctionnement est totalement autocratique. Elle se substitue aux instances scientifiques, même imparfaites mais représentatives, de la communauté scientifique comme le Comité National de la Recherche Scientifique. On peut apprécier la dimension du rôle politique de l'AERES avec la recommandation de mise en place d'un « *Institut Unique du Vivant* » qui a émergé du Comité AERES d'évaluation de l'INSERM en novembre 2008, ... pour très vite se traduire par l'« *Alliance des Sciences de la Vie et de la Santé* » porteur de dislocation du CNRS, de l'INSERM et de l'INRA (voir plus bas). N. Sarkozy ne cesse de répéter que les recommandations de ce comité doivent être intégralement appliquées (Cf. discours du 5 juin 2009 devant les grands patrons des trusts pharmaceutiques), et pour cause ! L'AERES est censée évaluer l'INRA en 2009... pour en sortir des « pistes » telles qu'à l'INSERM ?

Au niveau des unités, la première vague d'évaluation s'est achevée en 2008, et le recul manque pour avoir une vision précise des conséquences. Sur le site de l'AERES (www.aeres-evaluation.fr/), les rapports d'évaluation des comités de visite de 22 unités INRA, pour la plupart des UMR, figurent à côté de ceux d'une majorité d'équipes universitaires et CNRS. L'AERES utilise 4 critères (1- qualité scientifique et production ; 2- rayonnement, attractivité et intégration dans l'environnement ; 3- stratégie et gouvernance ; 4- appréciation du projet) et 15 indicateurs quantitatifs dont la DG INRA elle-même est obligée de constater qu'ils sont « *sans rapport avec les 4 critères* » (réunion DG-CD 30/01/2009 : *L'évaluation des unités par l'AERES : anticipation pour la vague A*). Mais la notation finale car c'est bien

d'une notation dont il s'agit (A+/A/B/C), est faite en toute opacité par des comités sectoriels qui coiffent les comités de visite. **Les premiers éléments font craindre que cette notation finale soit largement utilisée pour justifier des restructurations prévues de longue date** : fermetures/fusions d'unités, créations de Très Grandes Unités (TGU) et transferts d'UMR sous gestion des universités. De plus, comme l'indique le directeur du partenariat au CNRS, « être noté A+, ce n'est pas un passeport. Les critères, c'est la stratégie scientifique et les cohérences de territoire ». Bref, l'arbitraire le plus total reste de mise.

La CGT-INRA revendique l'abrogation de l'AERES. Elle se prononce pour que le Comité National de la Recherche Scientifique retrouve l'ensemble de ses prérogatives en matière d'évaluation, y compris pour l'INRA sous des modalités à discuter, avec une représentation élue de toutes les catégories de personnels et de tous les champs disciplinaires.

3.1.3 Régionalisation par la multiplication des « pôles »

Les pôles de toutes sortes depuis les pôles de compétitivité jusqu'aux PRES et pôles DGER du Ministère de l'Agriculture (regroupant les écoles) se sont multipliés sur tout le territoire national, créant une situation inextricable, mais surtout toutes les possibilités d'un **pilotage régional, voire local, des unités par le patronat et/ou les collectivités territoriales**. Ils tendent aussi à construire une **spécialisation des territoires** au détriment d'une couverture nationale harmonieuse.

Au total, le gouvernement a créé 71 pôles de compétitivité, dont 7 pôles mondiaux et une dizaine à vocation mondiale comme le pôle végétal spécialisé d'Angers où a été transféré le GEVES de La Minière (78). L'effort budgétaire de l'État est de 1,5 milliard sur 3 ans (2006 à 2008), dont 150 millions d'€ d'exonération fiscale, et 520 millions d'€ de financement transitant par les agences dont l'ANR, et un financement complémentaire des collectivités locales.

L'objectif de ces pôles de compétitivité est très bien résumé par la société privée KPGM, adoubée par la DG INRA pour sa mission de « réviseur contractuel » (voir plus bas) qui indique dans son audit des pôles que « **la réussite des pôles de compétitivité se mesurera sur 3 critères : chiffres d'affaire, marges et développement de nouveaux marchés (14 mai 2008)** ». La DG INRA se targue que l'Institut soit présent dans 14 pôles. L'association d'unités des EPST et le détachement de personnels publics dans ces pôles, que nous dénonçons, ne correspond qu'à un **asservissement de la recherche publique et des moyens de l'État aux intérêts du patronat et non aux besoins de la population**. L'exemple de Vitagora Dijon est illustratif à cet égard.

La CGT-INRA se prononce pour le maintien d'une structuration nationale de la recherche publique, fondée sur des Instituts Nationaux et non sur des pôles régionalisés.

3.2 UN CRAN DE PLUS : LA LRU POUR « AUTONOMISER LES UNIVERSITÉS » ET LEUR ALIÉNER LES EPST EN TANT QU'AGENCES DE MOYENS

3.2.1 Autonomie et mise en concurrence des universités « hyper-présidées »

La promulgation en pleines vacances d'été (août 2007) de la loi « **relative aux libertés et les responsabilités des universités** » dite LRU, avec la complicité ouverte de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) depuis élevée par le gouvernement au rang d'institution, constitue une **étape majeure dans le démantèlement des universités comme des EPST**. Sous prétexte d'un meilleur positionnement des universités françaises au niveau international, la LRU prévoit un renforcement de l'autonomie des universités, les rendant progressivement responsables de l'intégralité de leurs moyens et de leurs politiques d'établissement.

De fait, la LRU met les universités en concurrence entre elles, et elle les place dans une situation où elles devront rechercher des moyens auprès des entreprises et des régions, y compris pour maintenir leur parc immobilier. La formation des étudiants ne peut être ainsi que largement influencée par les demandes du patronat et des pouvoirs régionaux. Cette loi attribue un pouvoir exorbitant aux Présidents des Universités, les transformant en potentats tout-puissants, notamment pour le recrutement des enseignants-chercheurs sur postes statutaires en leur permettant de refuser des nominations de candidats retenus.

Entourés de Conseils d'Administrations tout acquis à leur cause, les présidents d'université peuvent désormais attribuer ou non des crédits aux laboratoires, décider de la politique salariale par le biais de primes individualisées ou non pour les différentes catégories de personnels, embaucher des chercheurs hors statuts,.... Pour financer ces recrutements, et les moyens d'enseignement et de recherche, les Présidents devront encore plus se tourner vers les collectivités locales et les entreprises. En 2009, 18 universités ont « choisi » l'autonomie à la sauce Péresse et 21 autres sont programmées pour 2010.

Cette mise en concurrence est **lourde d'une profonde recomposition de la couverture du territoire par l'Université.**

Le gouvernement prévoit qu'une dizaine de pôles universitaires seulement atteindront "une visibilité internationale". Les financements accordés pour les infrastructures universitaires dans le cadre du **plan « Campus »** permet de s'en faire une idée, avec seulement 10 sites financés : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Grenoble, Strasbourg, Paris-Sud/ Saclay, Condorcet Paris- Aubervilliers et un regroupement non encore défini à Paris Centre. Ces financements, 5 milliards d'euros annoncés à grands renforts de communication gouvernementale, présentent une caractéristique particulière : ils ne peuvent pas être dépensés !³⁴ En effet, ils proviennent des intérêts bancaires que rapporte la vente des actions d'EDF, et cette dotation est en fait le cumul des intérêts pendant 25 ans ! En outre ceux-ci serviront, à travers les partenariats public- privé (PPP), à financer les majors de l'immobilier, auxquelles les universités devront s'acquitter d'un loyer pendant ces 25 années

Les priorités du plan Campus recoupent largement la liste des pôles de compétitivité mondiaux ou à vocation mondiale (à l'exception de la Bretagne pour le pôle mer) ainsi que les premiers PRES. Quel devenir pour la masse des autres Universités sinon d'être réduites à des collèges universitaires ou au rang d'universités de seconde zone ? Le sort de certaines disciplines jugées peu rentables risque d'être similaire dans les grands pôles.

Avec les autres organisations CGT de l'enseignement Supérieur et de la Recherche, **la CGT-INRA revendique l'abrogation de la LRU.**

3.2.2 Les EPST, « Agences de moyens » au service des universités

Cette différenciation recherchée entre universités comme entre disciplines au sein de chaque université est d'autant plus grave que l'objectif complémentaire de la LRU est de « *mettre les universités au centre du dispositif recherche* », c'est-à-dire pour reprendre le jargon gouvernemental **que les universités soient les opérateurs de la recherche, en définissant les axes et thématiques, et les EPST leurs agences de moyens, en apportant les personnels et équipements nécessaires.**

Cela passe en premier lieu par **mettre les UMR sous contrôle des universités.** La commission d'Aubert a ainsi préconisé la réduction du nombre de tutelles des UMR à une double tutelle scientifique EPST/Universités, mais avec un mandat de gestion unique en faveur des universités. Ceci aura pour conséquence le regroupement de nombreuses unités et l'abandon du soutien des EPST à un grand nombre d'entre elles. Que deviendront par ailleurs les personnels des EPST, notamment les administratifs et techniciens ? Passeront-ils sous gestion universitaire malgré les assurances des directions d'organismes ? Nous savons que cela a toutes les chances de signifier que **les catégories B et C de l'INRA deviendraient corvéables au plan technique pour les Universités, comme les catégories A pour l'enseignement.**

Certes, des discours et directives contradictoires ont été produits par le Ministère pour tantôt revendiquer, tantôt nier la volonté de transformer les EPST en agences de moyens. La lettre de Mme Péresse à la présidente du CNRS du 9/2/2009 indique ainsi que « *le CNRS évoluera en agences de moyens humains et financiers tout en restant opérateur de recherches* ». La DG INRA s'appuie sur ce point pour expliquer que l'INRA continuera aussi à être opérateur de recherches. Mais le vice-président de la CPU donne la clé de l'opération « *Le CNRS souhaite sans doute, à moyen terme, transformer en unités propres les unités mixtes dans lesquelles il s'estime opérateur, et dans celles où il se considère agences de moyens, il espère se désengager des responsabilités de gestion mais aussi du pilotage scientifique* » (interview de J. Fontanille à l'AEF, 2/06/2009). Cela ne peut signifier qu'une politique de désassociation massive des UMR et un recentrage du CNRS sur un nombre limité de disciplines où il resterait « opérateur »,

³⁴ Rapport public annuel 2009 de la Cour des Comptes, La gestion de leur patrimoine immobilier par les universités, p.453.

définissant et exécutant les recherches pour devenir agence de moyens dans la majorité des autres disciplines. Est-ce une préfiguration de ce qui va se passer à l'INRA ?

La CGT-INRA se prononce contre la transformation des EPST en agences de moyens. Les EPST doivent rester entièrement maîtres de la définition de leur politique recherche, et garder la maîtrise de la gestion de leurs personnels. Il n'y a pas identité de mission entre les personnels des EPST et ceux des universités.

3.2.3 Systématiser les contrats d'objectifs et la recherche sur projets

Le gouvernement a systématisé la mise en place des **contrats d'objectifs comme un moyen de piloter les organismes**. Après l'INRA et d'autres EPST, il entend imposer malgré l'opposition de la majorité des syndicats le contrat d'objectifs et de moyens (COM) au CNRS en juin 2009.

Dans tous les cas, l'organisme s'engage sur 4 ans sur des critères de performance, notamment par rapport aux liens à développer avec le privé (brevets, contrats) ou avec l'Union Européenne (EER), que le gouvernement lui impose sans aucun engagement parallèle de l'État en moyens et en postes statutaires.

Pour l'INRA, le bilan du contrat d'objectifs 2006-2009 montre que les engagements pris par l'organisme ne sont absolument pas une garantie pour éviter les suppressions d'emploi. Pour le CNRS, c'est même une logique de pertes d'emploi statutaires qui est annoncée pour le futur. De plus, il est même précisé qu' « *Il convient de noter que les unités aux performances jugées insuffisantes, que ce soit du point de vue scientifique ou de la concordance stratégique, font annuellement, dans le cadre de chaque phase de contractualisation, l'objet d'une attention particulière, conduisant à leur restructuration ou à leur fermeture* ».

Le pilotage passe aussi via les vagues quadriennales d'évaluation (A, B, C, D) des universités, de leurs formations et de leurs laboratoires par l'AERES qui aboutissent à la signature de contrats Universités-État. L'objectif de ces contrats est en premier lieu de faire émerger une **politique de site**.

A côté de la LRU, l'autre axe affiché de la RGPP pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est la volonté d'une **augmentation encore plus grande de la part de financement sur projet, et un renforcement du financement de « la recherche à la performance »**. Il est ainsi prévu pour juin 2009 d'approfondir le diagnostic sur les méthodes d'allocation aux unités de recherche en raisonnant en coûts complets et de rendre publiques les modalités de répartition des moyens entre unités de recherche au sein des organismes (2^{ème} rapport gouvernemental d'étape sur la RGPP - mai 2009).

Selon le gouvernement, largement relayé par les directions d'organismes, la recherche ne devrait plus être structurée que sur des projets à 4 ans, permettant de recomposer en permanence les équipes et de rendre complètement mobiles les personnels chercheurs comme ITA. Cette politique, que l'on pourrait qualifier d'imbécile en regard de l'Histoire du développement des Sciences montrant la nécessité de la recherche sur un long terme, en particulier en Biologie, est fondée sur une vision totalement utilitariste.

En opposition à la prédominance de la recherche sur projets, la CGT-INRA avance la revendication de l'augmentation de la part-chercheur à un minimum de 20 000€, permettant au soutien de base des unités de continuer à financer des thématiques jugées non prioritaires ou à la mode. La CGT-INRA dénonce les contrats d'objectifs comme des marchés de dupes, et les indicateurs de performance comme impropres à juger de la pertinence de la recherche

Motion adoptée :

Relayant les multiples prises de position individuelles ou collectives, le 25^{ème} congrès de la CGT-INRA demande la suppression du décret d'application instaurant une prime d'excellence scientifique (PES) pour les chercheurs et enseignant-chercheurs, et la revalorisation du point d'indice et des carrières.

Il propose aux Organisations Syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- le lancement d'une pétition nationale intersyndicale demandant la suppression de cette prime d'excellence scientifique,
- le lancement d'une campagne de boycott des instances d'évaluation des chercheurs et enseignant-chercheurs, basée sur la non participation à ces instances et sur le refus de rendre les dossiers d'évaluation correspondants,
- l'exigence d'une rencontre avec le Ministre de la Recherche à ce sujet.

Motion votée à l'unanimité.

3.2.4 Culture de « l'excellence » et individualisation

Les mesures du **Plan Péresse « Carrières »**, découlant des rapports Schwartz et Hoffmann ont un but précis : instaurer, au travers de primes et indemnités au « mérite » (3 500 à 15 000 € de prime d'excellence scientifique pour au plus 20% des collègues), une **individualisation complète des carrières et des rémunérations** pour casser les collectifs de travail et instaurer un système concurrentiel malsain entre individus, pendant de la concurrence instituée entre unités pour le financement.

Le dogme de l'excellence pour « récompenser » une minorité de titulaires n'a d'équivalent que celui du renforcement de la précarité, censée être l'aiguillon pour sélectionner les non-titulaires les plus « performants ». Que la production scientifique soit une oeuvre collective, qui associe des personnes dont les qualifications et les activités sont variées, qui nécessite des échanges, des retours critiques, des débats ne rentre assurément pas en compte. Ce que confirme la volonté de rémunérer grassement les fonctions de « management » (présidents d'universités, directeurs de grandes unités, ...).

De plus, ces mesures tendent à impliquer **la fin, à terme, du statut de chercheur à temps plein**. Certes, elle ne s'y attaque pas directement, mais les primes pour les chercheurs sont largement subordonnées à une activité conséquente d'enseignement (3 870 € par an pour 64 h de TD). La création des chaires juniors, sur lesquelles le gouvernement a dû, au moins provisoirement, reculer en est un autre aspect.

Rappelons que le gouvernement entendait que les EPST recrutent, en lieu et place de jeunes chercheurs titulaires, des Maîtres de Conférences « d'excellence » avec des primes annuelles mirobolantes (6 000 à 15 000 €) et des parts chercheurs mieux dotées (10 000 à 20 000 € par an) mais financés principalement (au 2/3) par l'EPST pour retourner au bout de 5 ans à l'université. Force est de constater que les propositions faites par la Direction Générale de l'INRA au printemps 2008, dans sa réponse à la Ministre (textes du CTP du 12/6/2008) anticipaient largement les mesures d'individualisation prônées par Mme Péresse. La Direction Générale y proposait ainsi une prime de résultat exceptionnel pour 10% de l'effectif ayant eu les résultats les plus remarquables ; une prime d'enseignement de 4 000 € environ pour les chercheurs acceptant d'assurer a minima 1/3 de temps de service d'enseignement; et la création pour les MC de chaires de chercheurs associés pour une période de 5 ans.

La **modulation individuelle du service des enseignants-chercheurs** nous concerne aussi directement. Imposée malgré la longue grève des universités, elle est un **premier pas vers une explosion des statuts nationaux**, les Présidents d'Universités ayant désormais la possibilité de moduler localement et à la tête du client, la seule restriction étant « l'accord de l'intéressé », qui peut être aisément contourné. La mise en place du **mandat de gestion unique des UMR par les Universités**, comme les multiples appels fait aux personnels de recherche à renforcer l'enseignement supérieur (Cf. Consortium), montrent que nous devons être extrêmement vigilants sur ces questions, aussi bien pour les chercheurs que pour les ITA, pour ne pas être utilisés en supplétifs des carences en postes des Universités.

La CGT-INRA revendique :

- L'abandon du système de primes à l'excellence et une augmentation pour tous des salaires basée sur l'augmentation du point d'indice. Elle se prononce pour le maintien du statut de chercheur à temps plein et exige, avec les autres syndicats de l'enseignement supérieur, l'abrogation du décret instaurant la modulation individuelle pour les enseignants-chercheurs.
- La suppression de l'ISFIC (Indemnité Spécifique pour Fonction d'intérêt Collectif), et de toutes les primes discrétionnaires.

3.2.5 Précarisation accentuée comme moyen de pilotage

Si l'ANR pilote les EPST au niveau des finances, elle le fait aussi par l'emploi. D'un côté le gouvernement a supprimé, en 2009, 218 postes de titulaires dans les organismes (dont 46 ITA à l'INRA). De l'autre l'ANR offre l'illusion de pouvoir continuer à fonctionner, mais à coups de CDD, 60 % des crédits ANR étant consacrés aux salaires. L'ANR constitue ainsi une machine sans précédent à générer la précarité avec **aujourd'hui plus de 6 000 CDD payés sur des fonds de l'ANR.**

Plus globalement, pour assurer les projets qui deviennent la source dominante de financement, les EPST sont amenés à créer de plus en plus de CDD, pas seulement pour des emplois saisonniers ou des remplacements d'agents en arrêt de maladie ou en congés. Ils financent des milliers de post-docs ou d'ingénieurs pour la durée d'un projet. **La LRU permet aussi maintenant aux Établissements de l'Enseignement Supérieur d'embaucher des CDD, voire des CDI, à la place de statutaires dans toutes les catégories.** Les RTRA, RTRS, PRES et pôles de compétitivité recrutent également des CDD. C'est de nature à faire définitivement basculer la structure de l'emploi dans les organismes, les précaires (déjà 30% aujourd'hui) devenant progressivement majoritaires.

A la suite des luttes, le gouvernement semble avoir, pour l'instant, reculé et renoncé à la suppression de postes de titulaires en 2010, mais aucune garantie n'existe sur la suite compte-tenu de la logique non remise en cause de liquidation des emplois dans la Fonction Publique, ni évidemment sur les créations d'emplois pourtant nécessaires dans les organismes. Comme il y a actuellement au moins 1 500 départs en retraite par an dans les EPST, l'effet en 10 ans peut être catastrophique quand on sait que l'ensemble des EPST compte de l'ordre de 35 000 titulaires (chercheurs + ITA) !

La CGT-INRA revendique l'abandon complet de la politique de suppression d'emplois publics et la création d'emplois statutaires dans toutes les catégories, prenant en compte notamment les besoins révélés par la vague massive de recrutements de CDD via l'ANR.

3.2.6 « Discutons afin d'éviter le dialogue pour ne pas négocier ! »

Avec la mise en place du consortium, la réforme des universités et des EPST, nous assistons à l'avènement des méthodes de GRH, qui consistent à la mise en place d'un simulacre de concertation visant à faire croire aux agents qu'ils ont droit à la parole pour au final imposer des pseudo-réformes dont le but n'est pas clair ou pire, qui est simplement guidé par l'idéologie du déterminisme: tout doit être encadré, planifié, comptabilisé, quantifié et contrôlé...

La méthode est toujours la même : (i) un petit nombre de personnes, (ii) les cadres institutionnels imposent une réforme absolument nécessaire de la structure, (iii) ils préparent leur réforme en catimini, (iv) ils ouvrent des concertations avec le « peuple » (plusieurs milliers d'individus) pour à court terme (au mieux 3 mois au pire quelques semaines) proposer des éléments de réforme. Au final, faute de compromis dans l'entropie d'idée générée par le « peuple », ils stoppent les débats en imposant le point de vue du directoire au plus grand nombre, le tout sous couvert d'un débat démocratique. Vous avez utilisé votre droit d'expression maintenant c'est à nous de trancher ! A ce jeu c'est le dernier qui parle qui a gagné ! Au début nous sommes tentés de nous exprimer, ensuite on prend conscience que s'exprimer c'est cautionner la démarche pour au final ne pas être entendu. De plus, l'organisation des consultations telles qu'elles se déroulent actuellement sont une manière de court-circuiter les syndicats et les élus du personnel en les considérant comme non représentatifs des salariés !

Cette politique est de portée plus générale. Nombre de conseils de centre et de département (scientifique et de gestion) sont devenus des parodies de lieux de dialogue que les directions concernées convoquent

lorsqu'elles en ont besoin et où nos camarades s'engluent dans un cadre contraint. La Direction Générale n'en fait bien souvent ressortir que ce qui l'intéresse et passe sous silence les rares votes démocratiques (cf. les prises de positions de conseils contre le Consortium). Certes, les situations peuvent être très différentes d'un centre à l'autre et il faut adapter notre positionnement. Mais il est temps d'envoyer un signal fort à la DG en refusant de continuer à cautionner, là où elle se pratique, cette parodie de démocratie.

Le fruit de cette politique est déjà perceptible. Il induit une perte du dialogue, de la concertation et la disparition du collectif au détriment d'un individualisme forcené. La prise de conscience collective de ces méthodes aboutira sans nul doute à des conflits durs qui laisseront des traces à long terme. Quand le dialogue n'existe plus, tout devient justifiable de part et d'autre !

Dans les laboratoires on assiste à un renforcement des clivages : ITA/chercheurs mais aussi à l'intérieur des corps entre promus et non promus, nommés et anonymes.

La CGT s'insurge contre ces méthodes et demande au collège de direction la mise en place de modes de fonctionnement différents où la négociation et l'intérêt collectif remplaceraient la manipulation et la réforme forcée.

3.3 DÉMANTÈLEMENT EN INSTITUTS OU REGROUPEMENT EN ALLIANCE ET CONSORTIUM : DEUX FACES D'UNE MÊME POLITIQUE DE LIQUIDATION DE LA STRUCTURE EPST

La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) a été validée en juin 2009 en Conseil des ministres. Elle se situe dans la droite ligne du **discours fait par N. Sarkozy le 22 janvier 2009 pour lancer cette opération**. Au-delà des déclarations parfois rassurantes des directions d'organismes, ce discours, même s'il est complètement méprisant pour les personnels de la Recherche Publique, a le mérite de définir franchement les plans gouvernementaux concernant la recherche publique. D'autant que loin de faire amende honorable devant le tollé soulevé dans toute la communauté scientifique, y compris à l'Académie des Sciences, N. Sarkozy a réitéré ces propos en mai 2009. En re-citer les extraits principaux est éclairant, en notant que pas un(e) des invité(e)s, notamment Directeur d'organisme, n'a bronché à son écoute :

« Nulle part dans les grands pays, sauf chez nous, on n'observe que des organismes de recherche sont à la fois opérateurs et agences de moyens à la fois, acteurs et évaluateurs de leur propre action. Je vois que cela peut être confortable. (...). Nulle part comme en France on a autant multiplié les instituts, agences, groupements et autres organismes microscopiques qui diluent les moyens, les responsabilités, tirent chacun à hue et à dia, et gaspiller temps et argent. (...). La recherche serait-elle uniquement une question de moyens et de postes ? Comment donc expliquer qu'avec une dépense de recherche plus élevée que celle de la Grande Bretagne, plus élevée et environ 15% de chercheurs statutaires en plus, que nos amis Anglais, la France soit largement derrière elle pour la part de la production scientifique dans le monde ? Il faudra me l'expliquer ! Plus de chercheurs statutaires, moins de publications et pardon, je ne veux pas être désagréable, à budget comparable, un chercheur français publie de 30 à 50% en moins qu'un chercheur britannique dans certains secteurs. Évidemment, si l'on ne veut pas voir cela, je vous remercie d'être venu, il y a de la lumière, c'est chauffé (...) Pouvons nous nous satisfaire de l'organisation « à la française » du système de recherche et d'innovation ? N'y a-t-il pas urgence à en finir avec une organisation désastreuse, qui multiplie les structures et gaspille les moyens ? (...) C'est pour cela que nous mettons progressivement les universités autonomes au centre du dispositif de recherche et d'innovation et que les organismes de recherche doivent opérer leur transformation en agences de moyens. C'est pour cela que nous allons simplifier l'organisation du CNRS en créant des Instituts internes qui seront des agences de moyens. C'est pour cela que nous allons restructurer, intégrer, simplifier l'organisation de la recherche dans les sciences du vivant et de la santé ».

La CGT-INRA considère qu'il s'agit d'un programme de guerre contre les EPST et leurs personnels, d'ores et déjà mis en œuvre dans la dernière période, au-delà de la simple application du Pacte et de la LRU.

3.3.1 Éclatement en Instituts de l'INSERM et du CNRS

Alors que Sarkozy dénonce la **multiplication des Instituts et Agences**, son gouvernement éclate le **CNRS et l'INSERM en 18 nouveaux Instituts** ! Malgré l'opposition quasi-unanime des syndicats et des personnels, et sous la protection policière systématique, Mme Péresse a ainsi fait entériner par les CA respectifs la création d'abord de 8 Instituts thématiques à l'INSERM (*Neurosciences, neurologie, psychiatrie ; Génétique et développement ; Cancer ; Maladies infectieuses ; Cœur, métabolisme, nutrition ; Immunologie, hématologie, pneumologie ; Santé publique ; Sciences et technologies pour la santé*), avec pour mission de coordonner les recherches dans le domaine. Puis le CNRS a été découpé en 10 Instituts (*Chimie ; Sciences Biologiques ; Sciences Mathématiques et leurs interactions ; Sciences Informatiques et leurs interactions ; Sciences Humaines et Sociales ; Écologie et Environnement ; Physique ; Physique Nucléaire et Physique des Particules ; Sciences de l'Univers ; Sciences et Technologies de l'Ingénierie et des systèmes*). En conséquence, au lieu d'avoir de « gros » EPST, CNRS ou INSERM, difficiles à manier pour le gouvernement à côté des Universités, il y a 18 « petits » Instituts plus simples à piloter avec des prérogatives réduites en matière de définition de politique scientifique et d'attribution de moyens ... et plus faciles à découper par la suite.

Car les thématiques affichées de ces Instituts sont extrêmement voisines, sinon quasi-identiques à celles de départements d'autres organismes, en particulier au CEA, à l'INRIA et bien sûr à l'INRA pour ce qui concerne l'Institut d'Écologie et d'Environnement du CNRS par rapport aux départements INRA EFPA et EA, ou l'institut des Sciences Biologiques CNRS pour ce qui concerne sa partie Biologie Végétale avec le département INRA BV, mais également l'Institut INSERM « Cœur, métabolisme et nutrition » pour le département INRA ALIMH.

On pourrait citer de nombreux autres exemples qui recoupent tout ou partie des thématiques des départements INRA. On peut supposer qu'une telle proximité est grosse de tentatives ultérieures de regroupements ou de fusion au nom d'économies d'échelle à réaliser. Ceci est notamment en lien avec la question non définitivement tranchée aujourd'hui de la dénomination de ces Instituts comme « Nationaux » (c'est à dire avec vocation de piloter toute la recherche dans le domaine) ou pas.

Est-ce que cette pulvérisation du CNRS et de l'INSERM en Instituts est contradictoire avec la politique de regroupement d'organismes menée par ailleurs ?

3.3.2 L'« Alliance » contre les EPST

L'annonce le 8 avril 2009 de la création de l'« **Alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé** », signée entre les huit membres fondateurs (INSERM, CNRS, IRD, INRA, INRIA, CEA, Institut Pasteur et Conférence des Présidents d'Université) n'a été précédée d'aucune discussion au sein des instances des organismes.

Cette annonce se veut cependant rassurante en affirmant que « l'Alliance » a pour objectif de renforcer la position de la recherche française dans ce secteur par une programmation concertée. Chercher à mieux coordonner les recherches effectuées en biologie et en santé par les organismes de recherche et les universités n'est pas en soi absurde.

Le problème majeur posé par la mise en place de cette « Alliance » réside dans le fait que cette nouvelle structure n'est pas seulement une instance de concertation, mais une **nouvelle structure de pilotage** ayant pour mission l'analyse stratégique et la programmation scientifique dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé, deux fonctions qui échapperaient dorénavant aux Conseils Scientifiques des organismes dans lesquels siègent des représentants élus par la communauté scientifique.

A contrario, l'« Alliance » est dotée d'un « Conseil de Coordination des Recherches en Sciences de la Vie et de la Santé » composé uniquement de représentants des directions. Ce conseil est non seulement chargé de la coordination des actions des organismes mais aussi « *d'harmoniser les moyens d'intervention des organismes publics de recherche en tant qu'agences de moyens* », des créations d'unités, des fléchages de postes, toutes choses correspondant aux prérogatives actuelles des EPST.

Cette convention prévoit aussi la création de **10 Instituts Thématiques Multi Organismes (ITMO)**, l'INRA étant selon la DG plus particulièrement concerné par l'ITMO « *Circulation, métabolisme, nutrition* » sous animation conjointe INSERM-INRA. Si l'objectif de cette alliance se résumait à une simple coordination, pourquoi structurer cette simple « alliance » en dix Instituts Thématiques Multi-Organismes

(ITMO) dont la plupart des intitulés correspondent à ceux des Instituts récemment créés à l'INSERM ? Les directions d'organismes ont beau affirmer que ces ITMO visent simplement à animer la réflexion stratégique, N. Sarkozy, encore lui, a précisé tout haut l'objectif lors de la remise du rapport le 11 mai 2009, « **les organismes de recherche, aujourd'hui rassemblés dans l'Alliance des sciences de la vie et de la santé, ont davantage vocation, eux, à être des agences de moyens chargées de nourrir la réflexion programmatique de l'ANR** ».

En fait, l'Alliance met fidèlement en oeuvre le rapport de la commission **Godet** (Rapport du groupe de réflexion sur les sciences de vivant - novembre 2008) qui propose dans une première étape, la création d'un Directoire National des Sciences du Vivant, correspondant à une coordination institutionnalisée (« incluant l'INSERM, les sciences du vivant du CNRS, en interaction avec l'INRA et la Direction des sciences du vivant du CEA »), et doté dès le départ d'une mission de programmation, pour aboutir, dans une deuxième étape, à la création d'un Institut national des sciences du vivant regroupant « **l'ensemble du potentiel en Sciences du Vivant, y compris la recherche la moins finalisée de l'INRA et la recherche en Sciences du Vivant du CEA** ». L'objectif est clair : en désossant les EPST, faire passer les Sciences de la Vie et de la Santé, aux retombées juteuses, sous la coupe directe du pouvoir politique, et au passage sûrement faire des économies de postes et de moyens. La création des Instituts INSERM et CNRS s'éclaire ainsi d'un autre jour.

La CGT-INRA s'oppose catégoriquement :

- A l'affiliation directe de toute unité de recherche à l'Alliance !**
- A la création d'un Institut Unique des Sciences du Vivant !**

3.4 L'INRA À LA VEILLE D'UN DÉPEÇAGE ?

3.4.1 Les trois fers aux feux de la DG : vers la stabilité ou vers le dépeçage ?

Pour justifier la création du consortium, la Direction Générale n'a cessé d'insister sur la politique diversifiée d'alliances qu'elle met en place pour l'INRA. Cette stratégie à 3 composantes, mêlant Consortium, Alliance et accords avec les Présidents d'Université, serait censée préserver l'INRA du démantèlement. Et si c'était l'inverse avec **une vente par appartements de l'INRA entre la recherche la moins finalisée dans le futur Institut des Sciences du Vivant et la recherche finalisée dans le Consortium, avec une autre partie directement dans les universités ?**

La genèse du Consortium, quoi qu'en dise la Direction Générale, démontre explicitement que celui-ci se situe complètement dans la stratégie gouvernementale.

Dans un premier temps, la Direction Générale a commencé à parler, dans ses orientations pour 2020, de la nécessité de préserver « un » institut de recherche agronomique, et non plus l'INRA en tant que tel.

Ensuite, le montage du **GIP IFRAI** entre INRA et CIRAD en 2006 contenait tous les ingrédients pour regrouper l'EPST INRA - avec des personnels sous statut public - avec l'EPIC CIRAD - avec des personnels sous statut privé -. Mais l'opération a capoté devant la résistance des personnels et de la majorité des syndicats pour n'aboutir qu'à une structure peau de chagrin ayant vocation à être noyée dans le Consortium.

Puis, la PDG de l'INRA a écrit le 3 mars 2008 une lettre demandant la création d'un Consortium. Le 2 avril, concluant le congrès de la FNSEA, N. Sarkozy demande explicitement « *que soient modernisées nos structures de recherche, regroupées nos forces, et établie une meilleure synergie entre enseignement supérieur et recherche publique dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable* ». Le 20 juin 2008, les ministres Pécresse et Barnier confient à **B. Chevassus au Louis** la mission d'étudier les voies de modernisation de nos structures de recherche et d'enseignement supérieur en matière d'agriculture, d'alimentation, de sécurité sanitaire, de santé animale et de développement durable. Dans l'annexe de leur lettre de mission, ils indiquent « **les fusions rapides d'établissements de statuts différents ne sont pas prévues dans un premier temps** ». Le 4 octobre 2008, B. Chevassus au Louis remet aux deux ministres son rapport intitulé : « Rapport sur la création d'un consortium de coopération scientifique pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le développement durable » et sous-titré « opportunité, faisabilité, missions, organisation ». Ce texte positionne ouvertement l'INRA dans le cadre du développement de recherches appliquées, la notion de finalisée ne s'appliquant plus à l'objet d'étude mais à l'élaboration de produit.

La lettre de mission de M. Guillou du 8 décembre 2008, cosignée par les deux ministres Pécresse et Barnier, avalise le lancement de l'opération Consortium qui se déploie à l'hiver et au printemps 2009 pour aboutir, malgré l'opposition majoritaire des personnels et des syndicats INRA, au décret du 7 mai 2009 portant **création de l'établissement public de coopération scientifique dénommé « Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement »**, incluant le CIRAD et l'INRA, et quatre établissements d'enseignement supérieur : Montpellier SupAgro, l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse, AgroCampus Ouest et AgroParisTech. Ce consortium est aussitôt salué le 13 mai 2009 par les ministres Barnier et Pécresse, car il « *répond pleinement à la volonté du Gouvernement d'impulser un regroupement des forces pour renforcer la coordination des stratégies de recherche et de formation dans le domaine agronomique. Il s'inscrit en outre dans la lignée des réformes engagées par le Gouvernement, notamment en sciences de la vie* ».

Le texte de décret et la Convention constitutive annexée se situent totalement dans une vision très appliquée (activités organisées autour de 3 thématiques : production de ressources, transformation de ces ressources, gestion des territoires) des recherches à développer à l'INRA, et instituent des structures de direction du Consortium dans lesquelles les représentants des personnels sont réduits à la portion congrue (Conseil d'Administration) ou n'ont pas voix au chapitre scientifique (Conseil d'orientation stratégique avec des nommés mais pas de conseil scientifique élu). De fait, l'EPST INRA ne serait plus entièrement responsable de sa programmation scientifique au profit de l'EPCS Consortium.

Les 10 raisons que notre syndicat avait avancées de s'opposer à la mise en place du Consortium restent donc intégralement d'actualité : 1- Cette super-structure sera au mieux une usine à gaz, au pire un instrument de déstructuration de l'INRA en regroupant des organismes à statuts différents (EPST, EPIC, EPSCP,...) ; 2- Elle est susceptible d'englober à terme la plupart des missions de ses membres ; 3- Elle recentre les recherches de l'INRA vers le « tout appliqué », l'approche de recherche « finalisée » étant réduite à celle d'une « démarche orientée vers la recherche de solutions à des problèmes techniques ou socio-économiques », représentant un tournant explicite vers la Recherche-Développement, le « tout appliqué » et la fin des programmes de recherches destinées à acquérir des connaissances nouvelles ; 4- La faim dans le monde sert de prétexte aux restructurations ; 5- Les personnels INRA, chercheurs mais aussi ITA, seront les supplétifs des carences de recrutement de titulaires à l'Université ; 6- Le consortium a la possibilité de recruter du personnel contractuel propre ; 7- L'avenir des centres non adossés au « noyau dur » du Consortium sera incertain ; 8- Les personnels administratifs seront touchés les premiers par cette restructuration ; 9- Le Consortium confortera les effets délétères de l'ANR et de l'AERES ; 10- Cette restructuration se situe dans la même démarche que les mesures visant le CNRS et l'INSERM.

En même temps, la Direction Générale explique aujourd'hui qu'en aucun cas les recherches de l'INRA ne sauraient se restreindre à l'appliquer, mais qu'elles continueront à concerner tous les aspects de production des connaissances. Elle ajoute aussi qu'elle limite le champ d'action du Consortium à trois mots clés : Coopération, Programmation de la Recherche et Structuration de la Recherche, et qu'elle va lancer quatre « chantiers de fond » : Structuration de l'offre de recherche à l'international ; Étude des systèmes d'information des différents partenaires, en vue d'une mutualisation ; Préparation d'un Livre Blanc : ensemble de recommandations destinées aux tutelles ; Projet de collège doctoral international afin de maintenir un contact étroit avec les écoles agronomiques et vétérinaires... Dont acte.

Ce n'est pas exactement ce qu'elle expliquait il y a quelques mois sur les buts du Consortium. Nul doute que les près de 3.000 signatures d'agents INRA rejetant le Consortium, l'interpellation (ou le boycott) de la Direction Générale dans tous les centres lors de ses visites, l'absence de soutien d'une quelconque fraction significative du personnel voire de la hiérarchie, le refus d'un quelconque syndicat INRA d'acter par un vote le texte de décret au CTP comme au CA de l'INRA, la nécessité de faire appel à la police pour le faire passer, ont du jouer dans ce changement apparent. Mais le texte de décret, indiquant toute autre chose que ce qu'affirme la Direction, reste et laisse ouvertes toutes les possibilités.

A ceux qui pouvaient penser qu'il y avait peut-être des éléments progressistes pour les collègues du CIRAD dans ce consortium, M. Guillou a clairement répondu à nos camarades de la Guadeloupe le 27/4/2009 : « *demander la transformation du CIRAD en EPST aurait pour conséquence la remise en cause de la mission de coopération scientifique du CIRAD, orientée largement par les besoins des partenaires* ». Non, l'objectif c'est « *de mutualiser le plus possible les dispositifs d'expérimentation venant en support de ces projets de recherche* »... bref de faire des économies ! **D'ores et déjà, la Direction Générale impulse à la Guadeloupe des tentatives d'homogénéisation des procédures comptables et administratives entre l'EPIC CIRAD et l'EPST INRA. La CGT-INRA demande l'abandon de ces tentatives.** Sans compter que le contrat d'objectifs 2008-2011 du CIRAD prévoit une forte baisse des ressources contractuelles pour la période, alors que les contrats représentaient 37% de son budget

global en 2007. Un recours intersyndical en annulation a été déposé. Si nous n'obtenons pas gain de cause, nous devons nous battre dans ce nouveau cadre imposé pour préserver les éléments essentiels de constitution de l'INRA comme organisme national public de recherche.

La CGT-INRA porte à la connaissance de tous les personnels le texte de la motion votée par le Conseil de gestion du département SPE qui exige notamment :

- Qu'aucune unité INRA non adossée à une structure appartenant à l'un des partenaires du Consortium ne doit être fermée, ou intégrée à un pôle universitaire ou un autre institut,
- Qu'aucune « petite unité » ou unité expérimentale ne doit être fermée du fait de l'existence du Consortium,
- Qu'aucun organisme privé, français ou étranger, ne doit être intégré au Consortium.

Par ailleurs, il apparaît impératif de renforcer nos liens avec les syndicats CGT des différents organismes du Consortium et de coordonner notre activité sous des formes appropriées.

Nous ne pouvons enfin que nous inquiéter du projet d'accord avec la CPU (Conférence des Présidents d'Université) qui indique que dans les UMR les personnels recrutés le seraient par les nouvelles commissions de sélection des Universités, et donc sur les critères et thématiques des Universités, mais seraient payés aux 2/3 par l'INRA ! Si l'on met cela bout à bout avec l'Alliance et le Consortium, on s'aperçoit que l'EPST INRA ne serait plus vraiment responsable de sa programmation scientifique.

L'INRA doit rester un EPST de plein exercice et non devenir une agence de moyens au service du Consortium, de l'Alliance ou des Universités. **La CGT-INRA demande l'abrogation du Consortium** et le retour aux prérogatives pleines et entières de l'INRA pour la programmation et le développement de son activité de recherches !

3.4.2 Une remise en cause de la « matrice » départements-centres ?

Il est de notoriété quasi-publique que la Présidente de l'INRA ne se satisfait pas de l'organisation actuelle de l'Institut croisant départements et centres. L'objet de la mission confiée le 28/10/2008 à F. Houllier s'inscrit dans ce cadre, pour faire évoluer « en profondeur » l'organisation de l'Institut³⁵. Le **rapport Houllier** est officiellement disponible³⁶. La Direction Générale a pris support de ce texte pour proposer 2 grands chantiers de « réorganisation » (et pourquoi pas de restructuration ?!) de l'INRA basés sur deux groupes de questions support à des « notes introductives »³⁷ qui doivent être soumises aux Conseils de Centre et de Département (Scientifiques et de Gestion) : 1) anticiper les fonctions d'expertise et de prospective, pour renforcer le rôle d'acteur international, 2) renforcer la capacité de programmation scientifique et de gestion de projets et réorganiser l'appui à la recherche au service des unités et des équipes.

Les récentes évolutions de l'INRA lui-même comme du paysage de la recherche en général laissent déjà entrevoir de sérieuses menaces. Voici plusieurs éléments d'analyse. Tout d'abord concernant le devenir des unités, après avoir forcé sur les UMR, la Direction Générale reconnaît qu'« *une partie des UMR actuelles ne sont pas de vraies UMR parce qu'il n'existe pas (...) de projet scientifique commun ou que les moyens apportés par chacun sont fortement déséquilibrés* ». Mais on peut observer que de profondes restructurations ont déjà eu lieu. En 1996, il y avait 440 Unités dont 210 UR, 50 UMR, 80 UE, 100 d'appui. En 2008, il n'en reste plus que 383 (-13%) dont 78 UR (-63%), 140 UMR (+182%) auxquelles s'ajoutent 52 UE (-35%) et 77 unités d'appui (-23%) et des unités de service. Il y a donc eu une **diminution de 13% du nombre total d'unités en 12 ans (1996-2008)** avec un fort développement des Unités Mixtes de Recherche, mais une réduction de 22% des Unités Expérimentales ou d'appui. **La Direction Générale vise à accentuer encore plus ce processus de concentration.** Elle a présenté le 21/01/09 aux Présidents de Centre sa simulation sur l'évolution des unités. Elle y envisage une baisse de près de 20% du nombre d'UR (de 78 à 63) entre 2009 et 2012, mais surtout des UMR de 140 à 98 (-30% en 3 ans !) avec réduction des tutelles à 2 au maximum mais avec création complémentaire de 14 USC (Unités Sous Contrats), nouvelles structures permettant l'affectation de personnels et moyens INRA dans d'autres établissements.

³⁵ https://intranet.inra.fr/actus/archives/a_partir_d_octobre_2007/mission_francois_houllier

³⁶ <http://intranet.inra.fr/pdg/content/download/3365/31428/version/1/file/Rapport+F.Houllier+BD.pdf>. Depuis la rédaction de ce texte, ce rapport daté du 19/06/09 a été présenté au CA de l'INRA le 26/06/09.

³⁷ https://intranet.inra.fr/pdg/strategie/reorganisation_de_l_inra

Il est vraisemblable que la baisse programmée des UR et UMR est liée à la mise en place des **Très Grandes Unités (TGU)**. Même si la DG n'en annonce que 13 retenues ou en gestation, des TGU regroupant de 150 à 300 agents pourraient ainsi organiser au total de 2 000 à 4 000 personnes, soit de 1/5 à près de la moitié de l'effectif de l'INRA ! De plus, les nouvelles modalités de gestion prévues pour ces TGU percutent les prérogatives des centres comme celles des départements, avec un pouvoir renforcé donné à leurs Directeurs pour les recrutements de personnels titulaires et non-titulaires, en en faisant des « mini » chefs de département ou présidents de centre. Quel équilibre, et surtout quel devenir, pour les centres et départements constitués de TGUs et d'unités à beaucoup plus faible effectif ? Y compris pour les avancements des personnels ! **Ce processus est lourd de fermetures d'unités et de mobilités forcées, géographiques et/ou thématiques, pour toutes les catégories de personnels, ITA comme chercheurs.** Ceci dans une situation où l'adoption de la loi « mobilité » pourrait ouvrir la voie aux licenciements des personnels refusant d'être mobiles. Notes d'évaluation de l'AERES et Note de Service « Cycle de vie des Unités » serviront à justifier ces mesures.

L'analyse du **bilan des opérations structurantes** apporte des éléments convergents. Un total de 21 opérations structurantes ont été retenues (17 en 2006, 4 en 2008) en vue de la mise en place de pôles. On peut noter d'une part que ces opérations n'ont touché que 14 centres sur 20 et d'autre part qu'elles recourent largement la mise en place des TGU. Sur les 13 TGU retenues ou en gestation avancée, la majorité correspondent à des opérations structurantes (Micalis Jouy, Physiopole Jouy, IJPB Versailles, ToxAlim Toulouse, Goût- Alim- Sensorialité Dijon, Pôle alimentaire Saclay, Végétal Spécialisé Angers, IBIP Montpellier, Territoires et développement Dijon). Comme l'écrit la DG pour le CA, « *plus de la moitié des opérations structurantes s'inscrivent ainsi dans une démarche de restructuration de leur dispositif scientifique avec élargissement du périmètre et fusions d'unités* ». Les autres opérations structurantes touchent des parties plus ou moins importantes de centres : Bordeaux (Ecologie), Tours, Clermont-Theix (Nutrition Humaine et Ecophysio/génomique Céréales), Lille, Avignon (Fruits et Légumes), Nancy, Nantes, Sophia (BioAgresseurs), Rennes (Filères Agro-industrielles animales). Ce label a offert une priorité significative en matière de postes attribués en 2007-2008 avec près de 50% des postes de chercheurs et d'ingénieurs (62/126 chercheurs et 72/150 Ingénieurs) alors que les unités considérées ne représentaient que 40,8% des unités INRA en 2008. C'est encore plus net pour l'équipement, où 68% de la dotation leur a été donnée en 2008. On peut noter que ces opérations structurantes recourent aussi largement les sites Consortium, le Plan « Campus » de Mme Pécresse, ou les sites adossés à des universités d'excellence. C'est l'ajustement structurel de l'INRA à la politique des pôles, en particulier de compétitivité. Le site du plateau de Saclay devrait ainsi à terme concentrer, selon ses initiateurs, la moitié des chercheurs franciliens de l'INRA. Quel devenir pour les centres qui n'entrent pas dans cette catégorie : Poitou-Charentes, Orléans, Corse, Colmar, Antilles-Guyane ? Quel devenir pour les unités non concernées par ces opérations dans les centres impliqués dans les opérations en question ? On peut déjà voir qu'une politique de fusion de centres est à l'œuvre avec Nantes-Angers, Avignon-Sophia, ou en gestation avec fusion programmée de SDAR (Tours-Orléans).

Un autre élément est le rôle actuel des 14 départements qui restent à l'INRA après la dernière réforme. Dans sa lettre du 29/4/2009 aux chefs de départements pour la préparation des directoriales de juillet 2009, la Présidente de l'INRA insiste sur le bilan à faire des Schémas Stratégiques de Département arrivant à expiration et à faire des propositions de « fronts de science » à développer pour l'avenir... mais pas de nouveaux schémas stratégiques pour 2009-2013, et donc pas de discussions sur les moyens à mettre en oeuvre, notamment en postes de titulaires ! Lors du Conseil Scientifique National du 3 juin 2009, la Direction Générale a cependant affirmé que le nombre de départements ne devrait pas être trop réduit mais que leurs contours seraient éventuellement modifiés et leurs tâches administratives allégées.

La CGT-INRA se prononce pour le maintien de l'organisation de l'INRA en départements et centres et contre les fusions de centres ou départements qui ne visent qu'à des économies de moyens, et demande la restauration d'un vrai rôle de programmation scientifique pour les départements et leurs conseils.

3.4.3 Une montée en puissance des ressources propres conforme à l'orientation de la Direction Générale en faveur de la recherche sur projets

Le bilan du contrat d'objectifs 2006-2009 indique une augmentation significative de la part des ressources propres sur le total des ressources, qui passe de 15,7% en 2006 à 19,3% en 2007 avec un taux d'évolution de + 9,4% entre 2006 et 2007. Les crédits ouverts sur les contrats recherche hors opérations immobilières passent globalement de 55 millions d'€ à 78 millions d'€ mais avec une répartition complètement bouleversée, conforme à ce qui est observé pour tous les EPST avec le pilotage financier

de l'ANR. **La part des Ministères décroît ainsi de 14,6% en 2004 à 6% en 2008 en mouvement inversé avec l'ANR qui passe de 7,6% en 2006 à 16,9% en 2007, pour atteindre 26,6% en 2008 !** Les autres postes sont plus ou moins stables (entreprises de 8,2 à 9,9%, Europe 14,7 à 19,3% et collectivités de 8,8 à 10%).

Un point particulier à prendre en compte est la **pression renforcée de la Direction Générale pour développer le partenariat avec les entreprises**. En 2008, 234 contrats de recherche ont été signés avec le secteur privé, soit une augmentation de près de 15%. Ce chiffre confirme la tendance à la hausse constatée depuis quelques années (quasi-doublement entre 2000 et 2008). Le chef de la DISI écrit ainsi : « 2008 aura été une très bonne année pour le partenariat noué par l'Inra avec le secteur privé. La crise économique s'est peu fait sentir dans les secteurs de l'agro industrie, c'est un atout de plus pour notre agriculture et les industries qui lui sont liées. On doit ces progrès certainement aux **efforts entrepris par l'Institut pour aller au devant des entreprises**, mais sans nul doute aussi aux initiatives prises par le gouvernement, dans le domaine du crédit d'impôt recherche tout particulièrement. ». Il vante aussi la création de **ABA** (Agro Biotech Accélérateur), société créée par la filiale Inra Transfert avec la société Seventure Partners, une filiale de Natixis, banque intéressée dans le développement de la recherche publique s'il en est !

Le brevet devient le nec plus ultra de toute activité de recherche finalisée, constamment mis en avant pour évaluer la contribution socio-économique des laboratoires, y compris dans la production des connaissances. **Le nombre de brevets est aussi un des indicateurs retenus** dans le contrat d'objectifs pour évaluer les « performances » de l'INRA alors que l'Institut est censé travailler au compte de toute la société. De plus, il faut le souligner, un brevet n'est même pas une innovation (bien moins de 1% des brevets donnent lieu à une innovation technologique). Il ne sert qu'à empêcher nos collègues de progresser en même temps que nous. Il ne sert qu'à la spéculation financière sur les titres des compagnies de biotechnologie (qu'elle soit INRA Transfert ou Bayer). Ils n'ont servi à rien à Arcelor avec ses milliers de brevets contre l'OPA de Mital qui n'en possédait pas le centième. Les brevets sur les connaissances sont stériles, stérilisants et éthiquement condamnables. Ils sont en définitive des obstacles au progrès des connaissances. Ils devraient être condamnés véritablement comme le demandent les citoyens. Quand la direction de l'INRA prendra-t-elle ses responsabilités ? Quand verra-t-on le gouvernement français organiser pour leur bannissement une de ces initiatives internationales dont il se targue ?

3.4.4 La Direction Générale à l'avant-garde de la recherche à la « performance »

Les consignes de la RGPP et de Pécresse ont été bien entendues par la Direction Générale INRA. Elle entend introduire dès 2009 une **modulation** de 10% de la dotation attribuée aux départements en fonction de la **politique incitative** mise en œuvre : 5% pour les départements qui octroient une dotation plus importante à leurs « *meilleures équipes* » (dixit la DG), et 5% aux « *départements qui ont une politique explicite d'incitation aux publications de haut niveau* ». « *L'objectif est de renforcer la prise en compte de la performance dans la procédure de financement des unités de recherche* »... étant entendu que « *ce dispositif devait être opérationnel et non en cours de mise en place* ». Un des aspects est la **sanction** demandée envers les collègues chercheurs considérés à problèmes par les CSS, en particulier pour déficit de publications, et pour qui la Direction Générale suggère aux départements de retirer de la moitié à la totalité de la part-chercheur, selon les cas, pour leurs unités ! Inqualifiable de désigner à la vindicte ces collègues. Mais ne nous méprenons pas, il ne s'agit que d'un test vu le nombre maximal concerné (<30). L'objectif est de faire passer l'idée de la modulation à la performance comme base de gestion. A quand l'inclusion des Ingénieurs puis des Techniciens ? À quand des sanctions sur la base de critères plus complexes de publications ? La somme globale en cause pour la modulation, 2 millions d'€ en 2009, n'est pas négligeable et a des conséquences importantes sur les départements, et donc sur les unités. Des conseils d'unité (BIOGECO Bordeaux, UBLO Jouy) et de département (EFPA) ont demandé l'annulation de la modulation, comme une pétition lancée à l'initiative des délégués en CAP chercheurs des 4 syndicats INRA. Nous soutenons pleinement ces initiatives.

La modulation des dotations est inacceptable et doit être abandonnée. La CGT-INRA mettra tout en œuvre pour cela.

3.4.5 La mise en place d'un personnel adapté : un tournant significatif de la Direction Générale vers le « management » de type privé

Au travers de toutes les missions confiées à des cabinets privés (KPGM, Artélie, ...) comme de la politique de recrutements des hauts cadres hors du vivier « recherche » (DISI, Communication, etc.), on peut considérer que la conception de la Direction Générale est de **traiter de plus en plus l'INRA comme une entreprise, avec une gestion décalquée sur celle du privé (management)**.

Là encore, c'est une conception utilitariste de la recherche qui l'emporte.

Les cabinets d'audit privé comme KPGM, pris en 2009 comme « réviseur contractuel » pour la révision-certification des comptes, distillent une culture étrangère à celle de l'INRA. Leur premier rapport suggère ainsi de renforcer le rôle managérial de la Direction Générale, d'améliorer la visibilité de celle-ci sur les départements, et « de renforcer la culture de projets ». Le séminaire de la Direction Générale sur « l'Assistance à l'explicitation des processus de pilotage stratégique de l'INRA » tenu le 31/01/2009, prend lui en exemple Suez, France Télécom et Publicis (!) avec en toile de fond la mise en concurrence et la « guerre économique » (« *La stratégie, c'est l'art de combattre sur le champ de la concurrence* ») à l'opposé du service public.

Le corollaire est une montée en puissance de la bureaucratisation à tous les niveaux, qui est planifiée pour aller en s'accroissant comme l'indique la mise en place de l'École pratique du management de la recherche agronomique avec une fournée de 18 personnes en 2008-2009.

Un autre corollaire est la **disparition quasi-complète de la démocratie scientifique**. La Direction Générale s'est déplacée dans les centres à deux reprises pour tenter de convaincre des bienfaits du Consortium mais a donné consigne de refuser tout vote sur le Consortium dans les différentes instances de départements et de centres. Elle a suscité, par chefs de département interposés, un site pour les seules « contributions positives » et devant son échec total, a mis en place un site soi-disant de débats, mais où une majorité de prises de positions négatives de conseils de centres et de départements n'ont jamais été affichées (Orléans, Génétique Animale,...).

Assez des cabinets d'audit privé !

Rétablissement de la démocratie scientifique à tous les niveaux de l'INRA !

Le congrès mandate la prochaine Commission Exécutive pour produire un document synthétique présentant les propositions de la CGT-INRA pour un service public de Recherche Agronomique réellement au service de la population. Ce document s'appuiera évidemment sur les textes déjà élaborés par notre organisation syndicale. Ce document sera largement diffusé à l'intérieur de l'INRA, comme à l'extérieur. Il servira de base aux positions que nous prendrons et aux propositions que nous ferons face aux difficultés de l'Institut et aux mauvais coups du gouvernement et de la Direction Générale.

VOTE – RAPPORT D'ORIENTATION

<u>POUR</u> :	9 674
CONTRE :	50
ABSTENTION :	50
SUR :	9 771
Versailles absent pour le vote.	